



Bulletin Officiel

N° 4604 Vendredi 16 Mai 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME	
REPRISE DE LA COTATION DES ACTIONS SOPAT	2
REPRISE DE LA PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS PORTANT SUR LES ACTIONS SOPAT	3
COMMUNIQUE DE PRESSE	
BANQUE DE TUNISIE – BT -	4
AVIS DES SOCIETES	
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES	
GENERALE OBLIG SICAV – AGO -	4
DISSOLUTION D'UN OPCVM POUR EXPIRATION DE LA DUREE DE VIE	
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	4
AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES	
BNAC CONFIANCE FCP	5
BNAC PROGRES FCP	5
ARAB TUNISIAN BANK	5
AL AMANAH ETHICAL FCP	6
AL AMANAH EQUITY FCP	6
AL AMANAH PRUDENCE FCP	7
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	7
FCP OPTIUM EPARGNE ACTIONS	8
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	8
INFORMATIONS POST AGO	
ASTREE – AGO -	9-12
TUNISIE FACTORING – AGO -	13-15
BEST LEASE – AGO -	16-18
PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF – AGO -	19-22
UNION INTERNATIONALE DES BANQUES - UIB – AGO -	23-25
RESOLUTIONS ADOPTEES	
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV – AGO -	26-27
AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE	
SFBT	28
EMISSION D'ACTION CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME	
ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD - AMI ASSURANCES -	29-35
EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »	36-39
COURBE DES TAUX	
	40
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	
	41-42
ANNEXE I	
- OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »	
ANNEXE II	
- OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ TAWASOL GROUP HOLDING « TGH »	
ANNEXE III	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013	
- ATTIJARI FCP CEA	
- FCP VALEURS AL KAOUTHAR	
- FCP VALEURS QUIETUDE 2017	
- ATTIJARI FCP HARMONIE	
ANNEXE III	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013	
- BIAT	
ANNEXE IV	
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETEES AU 31/03/2014	
- ATTIJARI VALEURS SICAV	
- AMEN PREMIERE SICAV	
- SICAV L'EPARGNANT	

AVIS DU CMF

Le Conseil du Marché Financier informe les actionnaires de la société SOPAT et le public que le commissaire aux comptes de ladite société, après avoir procédé aux travaux de vérifications rendus nécessaires suite aux informations portées à sa connaissance pouvant avoir un impact sur la situation financière de la société et sur le cours de ses titres, a remis en date du 26 mars 2014, un rapport portant sur les irrégularités commises par la SOPAT consistant en un lissage progressif de ses résultats d'année en année, ayant mené à une majoration indue de sa situation nette au 31 décembre 2012, d'un montant de 16 982 661 dinars dont 2 919 884 dinars concerne le seul exercice 2012.

Il convient de signaler que dans le cadre du protocole d'accord et des avenants y afférent, portant sur la cession de 51% du capital de la société Gallus Finance Holding (qui est propriétaire de 65,429% du capital de la SOPAT) et qui ont été signés entre le Groupe Lahmar (en sa qualité de cédants) et le Groupe Rose Blanche (en sa qualité de cessionnaire), les cédants autorisent le cessionnaire à retrancher du prix de vente en vue de les reverser dans les comptes de la SOPAT, toutes sommes dégagées par le commissaire aux comptes relatives aux différents postes de l'actif et du passif de la société et ce, afin de rétablir ses équilibres financiers.

En application des termes du protocole d'accord sus mentionné et des avenants y afférent, et sur la base du rapport sus visé remis par le commissaire aux comptes, le Groupe Rose Blanche a informé le CMF avoir retenu et versé dans les comptes de la société SOPAT le montant de 16 698 660,342 dinars dont 9 522 000,000 dinars sous la forme de Compte Courant Associés. Cette inscription en Compte Courant Associés sera maintenue jusqu'à la récupération, dans les jours qui suivent, par le Groupe Rose Blanche des traites déposées chez l'avocat pour le compte des Frères Lahmar, matérialisant le règlement de la cession du bloc des titres Gallus Finances Holding, date à partir de laquelle la Direction Générale de la société SOPAT s'engage à virer ledit montant aux comptes destinés à rétablir la situation financière de la société.

Ayant eu passation, à son profit, du pouvoir relatif à la gestion de la société SOPAT au cours du mois d'avril 2014, le Groupe Rose Blanche affirme rester très confiant quant à l'avenir de la société et son potentiel de développement.

Selon les responsables du Groupe Rose Blanche, l'ensemble des opérations de régularisation ci-dessus indiquées permettraient de :

- Rétablir les équilibres financiers de la société ;
- Réorganiser les structures de gestion ;
- Réaliser dans les meilleures conditions possibles, le programme d'investissement envisagé en vue d'améliorer sensiblement les performances de l'outil de production qui n'est exploité actuellement qu'à hauteur de 50% de sa capacité.

En conséquence, **la cotation de la valeur SOPAT reprendra le lundi 19 mai 2014**. Il en est de même pour **la procédure de maintien de cours qui reprendra à la même date jusqu'au jeudi 05 juin 2014 inclus** et ce, conformément à la décision du CMF n° 21 en date du 16 mai 2014.

AVIS DU CMF

PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS

REPRISE DE LA PERIODE DE SOUMISSION DES SOCIETES MEDIGRAIN, LES MINOTERIES DES CENTRE ET SAHEL REUNIES -MCSR- ET Mr KAMEL BELKHIRIA A LA PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA -SOPAT SA-

Le Conseil du Marché Financier,

Vu la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, notamment l'article 51,

Vu le Règlement Général de la Bourse, notamment les articles 166 à 170,

Vu la décision du Conseil du Marché Financier en date du 5 mars 2014 de soumettre les sociétés MEDIGRAIN, Les Minoteries des Centre et Sahel Réunion -MCSR- et Mr Kamel Belkhiria, acquéreurs de la part de 51% du capital de la société « Gallus Holding Finance » (qui est propriétaire de 65,429% du capital de la Société de Production Agricole de Téboulba -SOPAT SA-), à une procédure de maintien de cours visant le reste des actions composant le capital de la SOPAT, appartenant aux actionnaires, personnes physiques et morales, qui possèdent individuellement au plus 5% du capital de ladite société et ce, dans les conditions suivantes :

- Cours à maintenir : D. 2,680 ;
- Nombre des actions visées : 4 492 040 actions ;
- Période de maintien de cours : 15 séances de bourse, allant du 11 mars 2014 au 1er avril 2014 inclus.

Vu la décision du Conseil du Marché Financier en date du 12 mars 2014 de suspendre la cotation de la valeur SOPAT, et de reporter la période de la procédure de maintien de cours, à partir du mercredi 12 mars 2014 à une date ultérieure qui sera fixée par décision,

Vu la décision du Conseil du Marché Financier en date du 16 mai 2014 de reprendre la cotation des actions de la SOPAT à partir du 19 mai 2014.

Décide de reprendre la période de soumission à la procédure de maintien de cours visant le reste des actions composant le capital de la SOPAT SA, appartenant aux actionnaires, personnes physiques et morales, qui possèdent individuellement au plus 5% du capital sur les actions de la SOPAT et ce, **à partir du lundi 19 mai 2014 jusqu'au jeudi 05 juin 2014** inclus.

A l'expiration de la période de maintien de cours des actions de la SOPAT, Mena Capital Parters -MCP- en sa qualité d'intermédiaire en bourse chargé de l'achat des titres offerts dans le cadre de la procédure de maintien de cours, communiquera le résultat de l'opération à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis qui procèdera à sa publication sur son Bulletin Officiel.

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS DES SOCIETES*

BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

La Banque de Tunisie informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 16 Mai 2014, de convoquer une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19 Juin 2014 à laquelle il proposera la distribution d'un dividende de 0,260 dinars par action au titre de l'exercice 2013.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 1359

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

GENERALE OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 16 avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Les actionnaires de la **GENERALE OBLIG SICAV** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **jeudi 29 mai 2014 à onze heures trente – 11h30** - au siège de la société au 16 avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 ;
- Examen et approbation desdits rapports, du bilan et des états financiers de l'exercice 2013 ;
- Affectation des résultats ;
- Date de mise en paiement des dividendes ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2013 - AS - 1360

DISSOLUTION D'UN OPCVM POUR EXPIRATION DE LA DUREE DE VIE

FCP VALEURS QUIETUDE 2014

Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF n°44-2008 du 30 décembre 2008
Adresse : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS gestionnaire de FCP VALEURS QUIETUDE 2014 porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que le fonds constitué en date du 31 mai 2009 pour une durée de 5 ans, **arrivera à échéance le 30 mai 2014.**

En application des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, TUNISIE VALEURS a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la liquidation du fonds FCP VALEURS QUIETUDE 2014.

2013 - AS - 1361

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

BNAC CONFIANCE FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse: Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad-
Les Berges du Lac -1053 Tunis.

BNA-CAPITAUX gestionnaire de **BNAC CONFIANCE FCP** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2013 fixés à **1,213 dinars par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **20/05/2014** aux guichets de la BNA-CAPITAUX.

2013 - AS - 1362

BNAC PROGRES FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse: Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad-
Les Berges du Lac -1053 Tunis

BNA-CAPITAUX gestionnaire de **BNAC PROGRES FCP** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2013 fixés à **1,739 dinars par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **20/05/2014** aux guichets de la BNA-CAPITAUX.

2013 - AS - 1363

Paiements de dividendes

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social : 9, rue Hédi Noura, 1001 Tunis

l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Arab Tunisian Bank qui s'est tenue le 15 mai 2014 a fixé la date de mise en paiement des dividendes à compter du mercredi 21 mai 2014. Le montant du dividende unitaire à distribuer au titre de l'exercice 2013 a été fixé à 0,220 DTU par action soit 22 % de la valeur nominale.

2013 - AS - 1364

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

AL AMANAH ETHICAL FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse : 6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis.

En application de la décision du Conseil d'Administration du 14 mai 2014, la Compagnie Gestion et Finance - CGF-intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts d'**AL AMANAH ETHICAL FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 **un dividende de 0,124 dinar par part.**

Ce dividende est payable à compter du **vendredi 23 mai 2014** aux guichets de la Compagnie Gestion et Finance.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **AL AMANAH ETHICAL FCP** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1365

AL AMANAH EQUITY FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse: 6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis.

En application de la décision du Conseil d'Administration du 14 mai 2014, la Compagnie Gestion et Finance - CGF-intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts d'**AL AMANAH EQUITY FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 **un dividende de 2,674 dinars par part.**

Ce dividende est payable à compter du **vendredi 23 mai 2014** aux guichets de la Compagnie Gestion et Finance.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **AL AMANAH EQUITY FCP** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1366

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

AL AMANAH PRUDENCE FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse: 6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis.

En application de la décision du Conseil d'Administration du 14 mai 2014, la Compagnie Gestion et Finance - CGF-intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts d'**AL AMANAH PRUDENCE FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 **un dividende de 3,295 dinars par part.**

Ce dividende est payable à compter du **vendredi 23 mai 2014** aux guichets de la Compagnie Gestion et Finance.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **AL AMANAH PRUDENCE FCP** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1367

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse: 6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis.

En application de la décision du Conseil d'Administration du 14 mai 2014, la Compagnie Gestion et Finance - CGF-intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts d'**AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 **un dividende de 3,766 dinars par part.**

Ce dividende est payable à compter du **vendredi 23 mai 2014** aux guichets de la Compagnie Gestion et Finance.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1368

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS

Fonds Commun de Placement dédié exclusivement aux titulaires de comptes CEA
Adresse: 6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis.

En application de la décision du Conseil d'Administration du 14 mai 2014, la Compagnie Gestion et Finance - CGF-intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts de **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 **un dividende de 0,278 dinar par part.**

Ce dividende est payable à compter du **vendredi 23 mai 2014** aux guichets de la Compagnie Gestion et Finance.

2013 - AS - 1369

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis.

En application de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2014, la Compagnie Gestion et Finance - CGF-intermédiaire en bourse informe les actionnaires de **MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 **un dividende de 3,802 dinars par action.**

Ce dividende est payable à compter du **vendredi 23 mai 2014** aux guichets de la Compagnie Gestion et Finance.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1370

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**Compagnie d'Assurances et de Réassurances****ASTREE**

Siège Social : 45, Avenue Kheireddine Pacha - 1080 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 13 mai 2014, la Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Les résolutions adoptées**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2013, ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2013 de **10.802.640,690 D** ainsi que le report à nouveau de **449.644,337 D**, comme suit :

Dividendes	6 000 000,000 D
Réserves pour réinvestissements exonérés	3 602 500,000 D
Réserves Facultatives	1 400 000,000 D
Report à nouveau	249 785,027 D
Total	11 252 285,027 D

En conséquence, il sera servi aux actionnaires un dividende de 1,500 Dinars par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 30 Mai 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2013, à quatre-vingt dix mille dinars (**90 000 D**). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer un montant de dix mille dinars (**10 000D**) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de 3 ans, les mandats des Administrateurs suivants :

- M. Mohamed Habib BEN SAAD
- M. Abdel Monem KOLSI
- M. Michel LUCAS
- M. Zouheir HASSEN
- M.Mohamed RIAHI
- La Banque de Tunisie représentée par M. Mohamed TRIFA
- Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel représenté par M.Pierre REICHERT.

Ces mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable**BILAN AU 31 DECEMBRE 2013 et 2012 (Après affectation du résultat)**

Actif du bilan	Au 31/12/2013			Au 31/12/2012	Capitaux propres et passif du bilan	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
Actifs incorporels	674 066	<632 695>	41 371	66 995	Capital Social	20 000 000	20 000 000
					Réserves et primes liées au capital	37 631 873	36 231 873
Actifs corporels d'exploitation	5 525 111	<3 943 811>	1 581 300	1 324 154	Autres Capitaux Propres	29 202 815	25 600 315
					Report à nouveau	249 785	449 645
Placements	302 018 154	<9 844 061>	292 174 093	275 216 655	Total des capitaux propres après affectation	87 084 473	82 281 833
					Provisions pour risques et charges	3 933 798	3 933 798
Part des réassureurs dans les provisions techniques	35 921 839		35 921 839	49 163 347	Provisions techniques brutes	234 553 308	245 042 578
					Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	26 774 372	36 449 437
Créances	49 909 508	<7 416 949>	42 492 559	57 829 994	Autres dettes	24 960 332	21 478 336
Autres éléments d'Actif	12 481 315		12 481 315	12 430 932	Dividendes à payer	6 000 000	5 200 000
					Autres passifs	1 386 194	1 646 095
Total de l'Actif	406 529 993	<21 837 516>	384 692 477	396 032 077	Total des capitaux propres et du passif	384 692 477	396 032 077

- Suite -

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserve légale	Réserves et primes liées au capital	Autres Capitaux Propres	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2011 avant affectation	20 000 000	2 000 000	36 901 373	11 237 065	727 572	13 218 138	84 084 148
Affectation AGO du 25 Avril 2012	-	-	4 000 000	3 293 750	5 924 388	<13 218 138>	
Dividendes à verser au titre du bénéfice 2011	-	-	-		<6 400 000>		
Solde au 31/12/2011 après affectation	20 000 000	2 000 000	40 901 373	14 530 815	251 960		77 684 148
Solde au 31/12/2012 avant affectation	20 000 000	2 000 000	40 901 373	14 530 815	251 960	9 797 685	87 481 833
Affectation AGO du 30 Mai 2013			<6 669 500>	11 069 500	5 397 684	<9 797 685>	
Dividendes à verser au titre du bénéfice 2012					<5 200 000>		
Solde au 31/12/2012 après affectation	20 000 000	2 000 000	34 231 873	25 600 315	449 644		82 281 832
Solde au 31/12/2013 avant affectation	20 000 000	2 000 000	34 231 873	25 600 315	449 644	10 802 641	93 084 473
Affectation AGO du 13 Mai 2014			1 400 000	3 602 500	5 800 141	<10 802 641>	
Dividendes à verser au titre du bénéfice 2013					<6 000 000>		
Solde au 31/12/2013 après affectation	20 000 000	2 000 000	35 631 873	29 202 815	249 785		87 084 473

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

TUNISIE FACTORING

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray-1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 5 mai 2014, la société Tunisie Factoring publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, sur l'exercice 2013, approuve dans leur intégralité les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.
En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes prend acte des opérations réalisées dans le cadre de conventions approuvées antérieurement telles que décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2013 comme suit :

Bénéfice net de 2013	1 765 576
<i>Report à nouveau</i>	<i>4 895 085</i>
<i>Réserve légale 5%</i>	<i>0</i>
Bénéfice disponible (A)	6 660 661
<i>Dotation au fonds social</i>	<i>30 000</i>
Bénéfices distribuable	6 630 661
<i>Premier dividende (dividende statutaire)</i>	<i>600 000</i>
<i>Super dividende</i>	<i>0</i>
Bénéfice à distribuer (B)	600 000
Reliquat (A)-(B)	6 030 661
Report à nouveau	6 030 661

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Président Directeur Général, pour fixer la date de mise en

distribution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission à compter de ce jour d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas quinze millions (15 000 000) de dinars et donne pouvoir au conseil d'administration de la société pour fixer les caractéristiques et les conditions d'émission et accomplir les formalités y afférentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme de dix huit mille (18 000) Dinars, aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques pour l'exercice 2013 à un montant global de vingt quatre mille (24 000) dinars dont huit mille dinars (8 000) pour chacun des Présidents des dits Comités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme dans les termes des articles 15 et 17 des statuts pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016, les administrateurs dont les noms sont les suivants :

TUNISIE LEASING
CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING (CAL&F)
Monsieur Mohamed BOURAOUI,
Monsieur Franck PONCIN,
Monsieur Abdelkader RAHY,
Monsieur Mongi BEN TKHAYAT (Administrateur Indépendant),
Monsieur Hichem ZGHAL,
Monsieur Mourad CHAMMAM,
Monsieur Sadok BELKAID (Administrateur Indépendant),

Les administrateurs sus désignés, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'administrateurs qui viennent de leur être conférés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, désigne la société FINOR en qualité de Commissaire aux Comptes chargé de remplir la mission qui lui est conférée par la loi et les statuts et ce pour une période de trois (3) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La société FINOR, représentée à l'Assemblée Générale Ordinaire par Monsieur Mustapha MEDHIOUB déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.
La rémunération du Commissaire aux Comptes sera fixée par le Conseil d'Administration.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN ARRETE AU							
31 décembre				31 décembre			
	Notes	2013	2012		Notes	2013	2012
Actifs				Capitaux propres et passifs			
Actifs non courants				Capitaux propres			
Immobilisations incorporelles	3	3 765 701	3 496 122	Capital social	10	10 000 000	10 000 000
Moins : amortissements INC		(2 052 929)	(1 515 521)	Réserves légales		1 000 000	1 000 000
		1 712 772	1 980 601	Résultats reportés		6 030 661	4 895 085
Immobilisations corporelles	4	1 211 562	1 235 701	Autres capitaux propres		1 112 282	1 112 282
Moins : amortissements IC		(875 641)	(797 327)				
		335 921	438 374	Total des capitaux propres		18 142 943	17 007 367
Immobilisations financières	5	762 130	1 068 466	Résultat de l'exercice			
Moins : provisions IF		0	0				
		762 130	1 068 466	Total des capitaux propres		18 142 943	17 007 367
Total des actifs immobilisés		2 810 824	3 487 441	Total des capitaux propres		18 142 943	17 007 367
Autres actifs non courants		-	-	Passifs non courants			
Total actifs non courants		2 810 824	3 487 441	Emprunts	11	5 325 241	2 500 000
Actifs courants				Autres passifs financiers		-	-
Acheteurs factorés	6	119 422 099	115 214 380	Provisions	12	1 259 250	1 032 550
Moins : provisions Acheteurs factorés		(4 184 646)	(3 231 722)				
		115 237 453	111 982 658	Total passifs non courants		6 584 492	3 532 550
Autres actifs courants	7	658 076	489 618	Passifs courants			
Moins : provisions AAC		(193 260)	(183 416)	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	6	37 208 864	36 534 200
		464 817	306 201	Autres passifs courants	13	4 299 370	4 441 552
Placements et autres actifs financiers	8	-	-	Concours bancaires et autres passifs financiers	14	52 277 489	54 260 691
Liquidités et équivalents de liquidités	9	63	61				
Total actifs courants		115 702 334	112 288 920	Total passifs courants		93 785 723	95 236 443
TOTAL ACTIFS		118 513 158	115 776 361	TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		118 513 158	115 776 361

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Provisions non affectées	Résultat de la période	Total
Solde au 31/12/2012 Après affectation	10 000 000	1 000 000	4 895 085	1 112 282	0	17 007 367
Résultat 2013					1 765 576	1 765 576
Affectation des résultats						
Réserve légale		0			0	0
Dividendes distribués					(600 000)	(600 000)
Dot. pour fonds social					(30 000)	(30 000)
Résultat reportés			1 135 576		(1 135 576)	0
Solde au 31/12/2013 Après affectation	10 000 000	1 000 000	6 030 661	1 112 282	0	18 142 943

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGO

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

المقر الاجتماعي : 54، شارع شارل نيكول متوال فيل - 1002 تونس-

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 17 أفريل 2014 ينشر بيت الإيجار المالي التونسي السعودي مايلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

I - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

اللائحة الأولى : إن الجلسة العامة العادية، بعد الاستماع إلى تلاوة تقارير مجلس الإدارة و مراقبي الحسابات والمراقب الشرعي للسنة المالية 2013، توافق على الموازنة والحسابات الموقوفة في 31 ديسمبر 2013 وعلى مجموع بدل الحضور الخام البالغ 118.215,019 دينار الذي تم توزيعه على أعضاء مجلس الإدارة خلال سنة 2013. وبذلك تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وبدون تحفظ عن تصرفهم للسنة المالية كما هي في 31 ديسمبر 2013. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثانية : إطلعت الجلسة العامة العادية على التقرير الخاص الذي أعده مراقبي الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 29 من القانون 65-2001 المتعلق بمؤسسات القرض وبالفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية وبالفصل 22 من العقد التأسيسي لشركة بيت الإيجار المالي التونسي السعودي و تنفيذاً لمقتضيات الفصل 203 من نفس المجلة. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثالثة : نظرت الجلسة العامة العادية في تقرير الرقابة الشرعية حول نشاط الشركة خلال سنة 2013، الذي تفضل بتقديمه إلى المساهمين، سماحة الشيخ محمد مختار السلامي، المراقب الشرعي للشركة، وهي تشكر سماحته على التوجيهات التي يقوم بها لإنارة سبيل العاملين بالشركة، وتسجل بكل ارتياح تطابق أعمال الشركة لأحكام الشريعة الإسلامية السمحة. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الرابعة : تقرر الجلسة العامة العادية توزيع الأرباح الصافية الناتجة عن تصرف سنة 2013 والبالغة 3.210.028,285 دينار بالإضافة للأرباح المرحلة عن سنة 2012 والبالغة 110.342,523 دينار أي مجموع 3.320.370,808 دينار على النحو التالي :

دينار	3.210.028,285	- الأرباح الصافية لسنة 2013
دينار	110.342,523	- الأرباح المرحلة عن سنة 2012
دينار	3.320.370,808	- مجموع الأرباح للتوزيع
دينار	166.018,540	- احتياطي إجباري (5%)
دينار	3.154.352,268	- الأرباح بعد الاحتياطي الإجباري
دينار	3.000.000,000	- توزيع الأرباح على المساهمين
دينار	154.352,268	- نتائج مرحلة

وسيتم توزيع الأرباح على المساهمين ابتداء من 2 جوان 2014. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الخامسة : تقرر الجلسة العامة العادية، بناء على تعليمات سماحة الشيخ محمد مختار السلامي، المراقب الشرعي للشركة إحالة الغرامات المأخوذة من الماطلين والبالغة 68.744 دينار، وذلك بأن تنفق بصفة متناصفة بين صندوق الكتابات القرآنية ووجوه النفع العام. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

- Suite -

اللائحة السادسة: تقرر الجلسة العامة العادية لبقية المدة النيابية لمجلس الإدارة الحالي تعديل تركيبته على النحو التالي :

- شركة بيت التوفيق للتنمية القابضة عضوين عوضا عن ثلاثة أعضاء سابقا
 - تعاونية التأمين للتعليم عضو
 - صندوق ثمار عضو
 - منصور النصري عضو ممثل لصغار المساهمين
- وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة السابعة: تقرر الجلسة العامة العادية إعادة تكليف مكنتي التدقيق KPMG TUNISIE و CMC DFK INTERNATIONAL لتدقيق حسابات الشركة لمدة ثلاث سنوات 2014 و 2015 و 2016. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثامنة: تعطي الجلسة العامة العادية الصلاحيات لكل حامل لنسخة من محضر هذه الجلسة ليقوم بإجراءات الإيداع و ليتم أعمال النشر كما يقتضيه القانون الجاري به العمل.

II الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

الموازنة الموقوفة في 31 ديسمبر 2013 بعد التخصيص

الاموال الذاتية و الخصوم			الاصول		
البيانات	ديسمبر 2012 بعد التخصيص	ديسمبر 2013 بعد التخصيص	البيانات	ديسمبر 2012 بعد التخصيص	ديسمبر 2013 بعد التخصيص
افتراضات و موارد خصوصية			السوية و ما يعادل السوية	1 445 989	714 353
			الاستثمارات		
			المستحقات	127 089 097	141 233 494
خطوط تمويل متوسطة و قصيرة المدى	105 537 094	95 596 797	عقود في انتضار الافراجات	3 840 568	3 519 763
مجموع افتراضات و موارد خصوصية	105 537 094	95 596 797	متعثرات	5 792 545	5 939 991
			المدخرات	6 310 735	6 563 533
الخصوم الاخرى			مجموع الاستثمارات	130 411 475	144 129 716
تسبقات على عملية الاجار	3 930 219	3 209 066	محفظة الاستثمار		
مزدودون و الحسابات المتصلة بهم	3 638 752	4 274 774	في الاوراق المالية	0	0
مطلوبات أخرى	4 641 259	5 756 661	محفظة المساهمات		
مؤونات لتغطية مخاطر عامة	120 771	120 771	محفظة المساهمات	59 980	659 980
مجموع الخصوم الاخرى	12 331 001	13 361 272	المدخرات	30 000	30 000
الاموال الذاتية			مجموع محفظة الاستثمار	29 980	629 980
رأس المال الاجتماعي	20 000 000	30 000 000	الاصول الثابتة		
الاحتياطات القانونية	595 380	761 398	الاصول الثابتة غير المادية	101 071	95 871
الاموال الذاتية الاخرى	500 000	11 319 511	تطرح الاهلاكات	59 131	56 872
احتياطات تغطية مخاطر عامة	507 905	0	مجموع الاصول الثابتة غير المادية	41 940	38 999
نتائج مؤجلة	110 343	154 352	الاصول الثابتة المادية	4 602 022	4 915 919
مجموع الاموال الذاتية قبل احتساب النتيجة	21 713 627	42 235 261	تطرح الاهلاكات	747 995	1 028 864
النتيجة الصافية	0	0	مجموع الاصول الثابتة المادية	3 854 028	3 887 054
			اصول غير جارية أخرى	0	397 035
			المدخرات	0	48 856
			مجموع اصول غير جارية أخرى	0	348 178
			اصول جارية أخرى	3 798 310	1 445 049
المجموع	139 581 722	151 193 330	المجموع	139 581 722	151 193 330

- Suite -

III- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبية 2013

المجموع	النتيجة الصافية للسنة المالية	النتيجة الموجلة	احتياطات المخاطر المالية	احتياطات الصندوق الاجتماعي	احتياطات قانونية	منحة الاصدار	اسهم ذاتية	رأس مال الشركة	(بالدينار)
21 713 627	0	110 342	507 905	500 000	595 380			20 000 000	الرصيد في 2012/12/31 بعد التخصيص
21 000 000						11 000 000		10 000 000	التفريع في رأس المال من خلال عملية الادراج بالبورصة
-180 893							-180 893		اسهم ذاتية
405				405					فوائد الصندوق الاجتماعي
-507 905			-507 905						احتياطات المخاطر المالية
3 210 028	3 210 028								النتيجة المحاسبية لسنة 2013
45 235 261	3 210 028	110 342	0	500 405	595 380	11 000 000	-180 893	30 000 000	الرصيد في 2013/12/31 قبل التخصيص
0	-3 210 028	3 044 010			166 019				توزيع مصادق عليه من طرف الجلسة العامة العادية في 2014/04/17
-3 000 000		-3 000 000							توزيع الأرباح لسنة 2013
42 235 261	0	154 352	0	500 405	761 399	11 000 000	-180 893	30 000 000	الرصيد في 2013/12/31 بعد التخصيص

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-**

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 mai 2014, la société Placements de Tunisie SICAF publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**Résolution n°1 :**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 1.453.823,000 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2013 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	1.453.822,662 Dinars
+ Report à nouveau ex 2012	1.315.209,194 Dinars
Total (1)	2.769.031,856 Dinars
- Dividendes à distribuer	2.000.000,000 Dinars
- Report à nouveau ex 2013	769.031,856 Dinars
Total (2)	0

Le dividende sera mis en paiement à raison de 2,000 Dinars par action à partir du 03 Juin 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois (3) ans les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Mohamed Habib BEN SAAD ;
- Monsieur Abdellatif FEKIH ;
- Monsieur Mohamed RIAHI ;
- La Banque de Tunisie ;
- La Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE.

Ces mandats prendront fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du cabinet DELTA CONSULT en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à vingt quatre mille Dinars (24.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2 - Le bilan après affectation du résultat :

ACTIFS	31.12.2013	31.12.2012	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31.12.2013	31.12.2012
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles			Capital social	10 000 000	10 000 000
Moins: amortissement			Réserves	2 713 591	2 713 591
Immobilisations corporelles	126 130	56 500	Résultats reportés	769 033	1 315 210
Moins: amortissement	(57 660)	(56 500)			
	68 470	0			
Immobilisations financières	9 452 337	9 483 474	Total des capitaux propres	13 482 624	14 028 801
Total des actifs immobilisés	9 520 807	9 483 474	avant résultat de l'exercice		
Total des actifs non courants	9 520 807	9 483 474	Total des capitaux propres	13 482 624	14 028 801
			après affectation		
<u>ACTIFS COURANTS</u>					
Placements et autres actifs financiers	5 667 023	6 712 717			
Moins: provisions	(144 849)	(130 259)			
	5 522 174	6 582 458	<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Autres actifs courants	515 461	59 453			
Liquidités et équivalents de liquidités	4 473	3 372	Autres passifs courants	2 080 291	2 099 956
			Total des passifs courants	2 080 291	2 099 956
Total des actifs courants	6 042 108	6 645 283	Total des passifs	2 080 291	2 099 956
Total des actifs	15 562 915	16 128 757	Total capitaux propres et Passifs	15 562 915	16 128 757

- Suite -

2 - L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Dividendes à payer	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2011 avant affectation	10 000 000	1 000 000	340 000	0	1 373 591	0	1 248 188	2 626 684	16 588 463
Affectations approuvées par l'AGO du 17 Avril 2012						-2 000 000	626 684	-2 626 684	0
Solde au 31 Décembre 2011 après affectation	10 000 000	1 000 000	340 000	0	1 373 591	0	1 874 872	0	14 588 463
Solde au 31 Décembre 2012 avant affectation	10 000 000	1 000 000	340 000	0	1 373 591	0	1 874 872	1 440 338	16 028 801
Affectations approuvées par l'AGO du 11 Juin 2013						-2 000 000	-559 662	-1 440 338	0
Solde au 31 Décembre 2012 après affectation	10 000 000	1 000 000	340 000	0	1 373 591	0	1 315 210	0	14 028 801
Solde au 31 Décembre 2013 avant affectation	10 000 000	1 000 000	340 000	0	1 373 591	0	1 315 210	1 453 823	15 482 624
Affectations approuvées par l'AGO du 14 Mai 2014						-2 000 000	-546 177	-1 453 823	0
Solde au 31 Décembre 2013 après affectation	10 000 000	1 000 000	340 000	0	1 373 591	0	769 033	0	13 482 624

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

Union Internationale des Banques -UIB-

Siège social : 65 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 7 mai 2014, l'Union Internationale des Banques-UIB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice, telle que proposée par le Conseil d'Administration, comme suit :

- | | |
|---|----------------------|
| • Résultat net de l'exercice 2013 | 38 015 799,190 DT |
| • Résultats reportés de 2012 | - 61 851 928, 906 DT |
| • Modifications comptables affectant les résultats reportés | - 125 335 000,000 DT |
| • Résultats reportés de 2013 | - 149 171 129,716 DT |

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration décide de porter le nombre d'administrateurs en fonction de dix à douze (10 à 12)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateur :

- Madame Ouided BOUCHAMAOU
- Monsieur Grégoire LEFEBVRE

Les administrateurs ainsi nommés, exerceront leurs fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité.

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars, en une ou plusieurs émissions et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité.

- Suite -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

**Bilan après répartition des résultats
suite approbation de l'AGO du 07 mai 2014
Arrêté au 31 Décembre 2013
(Unité : en milliers de Dinars)**

	31/12/2013	31/12/2012 (Retraité en Proforma)
ACTIF		
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	71 019	79 753
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	271 808	106 092*
AC 3- Créances sur la clientèle	3 151 486	2 929 855*
AC4-Portefeuille - titres commercial :	0	0
AC 5- Portefeuille d'investissement	46 031	50 475
AC 6- Valeurs immobilisées	43 418	44 534
AC 7- Autres actifs	38 470	36 585*
TOTAL ACTIF	3 622 232	3 247 294
PASSIF		
PA 1- Banque centrale et C.C.P	0	67 158
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	154 353	28 667*
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	2 956 445	2 690 893
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	332 662	338 431
PA 5- Autres passifs	117 437	98 964*
TOTAL PASSIF	3 560 897	3 224 113
CAPITAUX PROPRES		
CP 1- Capital	196 000	196 000
CP 2- Réserves	14 506	14 368
CP 5- Résultats reportés	(149 171)	(187 187)*
CP 6- Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	61 335	23 181
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	3 622 232	3 247 294

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

III- L'état d'évolution des capitaux propres

**VOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUITE APROBATION DE L'AGO TENUE LE 07 MAI 2014 DE RESULTAT DE L'EXERCICE
2013**

(Unité : en milliers de Dinars)

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Réserves à Régime Spécial	Résultats reportés	Modification comptable	Résultat net de l'exercice	Total
Capitaux propres avant répartitions des bénéfices	196 000	4 760	9 457	289	(61 852)	(125 335)	38 016	61 335
Affectation AGO du 07/05/2014					(87 319)	125 335	(38 016)	0
Capitaux propres après répartitions des bénéfices	196 000	4 760	9 457	289	(149 171)	0	0	61 335

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis.

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2014

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2013, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2013 comme suit :

Résultat d'exploitation :	624 916,115 DT.
Régularisation du résultat d'exploitation :	- 95 983,744 DT.
Report à nouveau exercice 2012 :	62,956 DT.
Total des sommes distribuables de l'exercice :	528 995,327 DT.
Dividendes :	528 900,022 DT.
Report à nouveau exercice 2013 :	95,305 DT.

Elle décide la distribution, pour l'exercice 2013, d'un dividende de **3,802** dinars par action et l'affectation du reliquat au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Quatrième Résolution

La mise en paiement du dividende de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'effectuera le **vendredi 23 mai 2014** aux guichets de la CGF intermédiaire en bourse.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copies ou extraits du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
- SFBT -**

Siège social : 5, Boulevard de la Terre –Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 8 mai 2014, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **10 000 000 de dinars** par incorporation de réserves, **par l'émission de 10 000 000 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal 1 dinar chacune, pour le porter ainsi **de 80 000 000 de dinars à 90 000 000 de dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation **de 10 000 000 de dinars**, en prélevant ce montant du compte "réserves pour réinvestissements exonérés", sur la partie devenue disponible, et l'émission de **10 000 000 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour huit (8) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au **1^{er} janvier 2013**. Le capital sera ainsi porté de 80 000 000 de dinars à **90 000 000 de dinars**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2013**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **20 mai 2014**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2013, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **20 mai 2014**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **20 mai 2014**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **20 mai 2014**.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Décision à l'origine de l'émission

Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collège réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

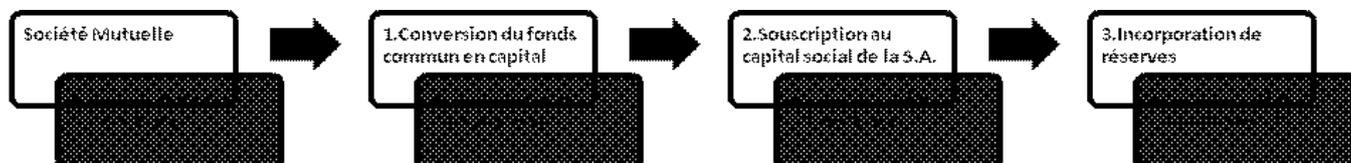
Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
Nombre d'adhérents	86 757		DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN	Création d'actions
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
Montant total du fonds commun	1 735 140 DT	SOCIETE ANONYME	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			Prime d'émission	29 830 000 DT
			Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 actions

La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
Valorisation Post-Money	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
Produit de la souscription	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
Valorisation Pre-Money	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
Nombre d'actions	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
Valeur par action	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
Décote	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
Prix par action (après décote)	20 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT		

- Suite -

L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

Capital social après attribution	13 220 560 DT
Capital social après souscription	3 305 140 DT
Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites	9 915 420 DT
Prime d'émission	19 914 580 DT

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

Prix d'émission des actions à souscrire :

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Personnes concernées par l'opération :

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Période de souscription :

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

Modalités de souscription :

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais***, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
Catégorie A : U.G.T.T	20%	314 000
Catégorie B : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
Catégorie C : Agents Généraux	10%	157 000
Catégorie D : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
Total	100%	1 570 000

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.

- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.

- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.

- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

- Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

Dépouillement et déclaration des résultats :

Maxula Bourse procèdera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

Jouissance des actions émises

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

But de l'émission

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquent, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

Marché des titres

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Négociation en bourse des actions émises

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge de la STICODEVAM

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

** Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

***La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 16 MAI 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,754%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 005,604
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,285%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,348%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,412%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,492%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,556%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,604%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,683%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,713%	1 016,738
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,747%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,811%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,875%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,026%	999,364
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,157%	1 001,858
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,343%	882,182
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,397%	996,205
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,581%	1 032,826
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,339
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,046
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	768,909
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,437
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,091
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,445
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,425
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	950,400

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,878	149,891		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,212	13,213		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,360	1,361		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,738	36,741		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,932	49,936		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	152,984	153,076		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	551,157	551,648		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	111,202	111,472		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,662	122,802		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,928	117,926		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,795	111,829		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,588	86,703		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,824	128,301		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	93,043	93,250		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	107,017	107,023		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 365,041	1 366,365		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 252,458	2 255,230		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,048	102,659		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,936	101,975		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,440	125,396		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 200,036	1 200,870		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	121,030	121,017		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,402	15,458		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 903,652	5 898,501		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 214,082	5 210,072		
26	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 119,067	5 099,517		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,161	2,163		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,892	1,894		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,060	1,063		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	105,755	105,767
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,726	101,735
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,464	103,475
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	104,222	104,233
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,116	101,127
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	108,213	108,222
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,797	105,809
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	100,681	100,691
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,221	101,230
39	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,622	106,631
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,502	103,512
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,752	105,762
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	105,273	105,283
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	108,219	108,229
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,104	103,116
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,389	104,399
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,255	100,265
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	106,044	106,055
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	104,153	104,166
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,936	104,946
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,852	105,863
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	104,075	104,086
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,106	101,116
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	106,018	106,027
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	103,586	100,069

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,293	10,294
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	104,201	104,211
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	104,971	101,439
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,671	102,748
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	66,469	66,531
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	142,329	142,401
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 422,159	1 422,648
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	107,550	107,681
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,014	106,100
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	81,261	81,382
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,838	16,845
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	254,944	255,208
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	32,863	32,878
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 312,008	2 312,949
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,792	74,913
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,029	56,070
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,886	98,851
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,564	108,822
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	96,467	96,659
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,277	11,280
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,116	12,121
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,395	15,400
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,239	14,264
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,141	12,143
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,696	10,708
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,539	10,553
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,776	10,777
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	121,920	121,981
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	123,300	123,369
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,801	10,804
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	102,304	102,670
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	19,915	19,929
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	75,001	75,252
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	77,566	77,795
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,621	98,688
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	89,184	89,402
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	95,891	95,970
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	100,842	100,870
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,616	9,645
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,635	8,644
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,322	94,929
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	94,745	95,557
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	127,003	127,309
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,573	10,551
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	118,564	120,008
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	119,209	119,884
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	101,266	99,389
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	98,128	98,199
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	180,727	181,414
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	164,326	165,151
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	145,733	145,933
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 432,584	9 494,862
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,852	18,853
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,551	129,862
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 478,602	1 473,068
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	102,569	102,778
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	86,197	86,635
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	113,628	114,500
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 562,457	8 539,978
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	8,907	8,922
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,686	8,616

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société Maghreb International Publicité « MIP ».

Dans le cadre du prospectus, la société « MIP » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Régulariser la nomination du Directeur Général Adjoint de la société, conformément à l'article 212 du code des sociétés commerciales ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné par les détenteurs d'actions MIP acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Créer un comité permanent d'audit, conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, vu l'importance de celles-ci dans le groupe ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société « MIP » se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « MIP », Monsieur Mehdi CHERIHA et Monsieur Mohamed Hédi CHERIHA, détenant actuellement 99,97% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « MIP » AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 25/02/2014, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « MIP » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 4.398.937 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 3.250.000 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 34,8% du capital auprès d'au moins 100 actionnaires ou cinq institutionnels au plus tard le jour de l'introduction.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions MIP se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 4,7 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 06/11/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de MIP, tenue le 08/11/2013, a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société MIP au marché alternatif et pour fixer les modalités de cette introduction.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 3.250.000 dinars à 4.398.937 dinars et ce, par la création et l'émission de 1.148.937 actions nouvelles à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 4,7 dinars, soit 1 dinar de nominal et 3,7 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société MIP au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 1.531.916 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 34,82% du capital de la société, après augmentation, au prix de 4,7 dinars et ce, dans le cadre d'une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions portant sur :

- 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la société représentant 26,12% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
- 382.979 actions anciennes à céder par des anciens actionnaires^(*), représentant 8,71% du capital après réalisation de ladite augmentation.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 382.979 quotités.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : MIP « Maghreb International Publicité ».

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 –2035–, Z.I Charguia I - Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable :

L'affichage publicitaire est régi par le décret n°2010-261 du 15 février 2010 tel que modifié par le décret n°2010-772 du 20 avril 2010 et le décret n°2012-408 du 17 mai 2012.

Date de constitution : 11/03/2004

Capital social : 3.250.000 dinars divisé en 3.250.000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet :

La publicité commerciale, services et fabrication des moyens de communication publicitaire, affiches etc... en utilisant toute matière nécessaire en Tunisie et à l'Etranger; Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **20/05/2014 au 05/06/2014 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société MIP, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à 4,7 dinars.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société MIP, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société MIP exprimées dans le cadre de la présente Offre.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 20 005 0522399922163 71 ouvert auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne, Agence Centre Urbain Nord, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions dont 382.979 actions anciennes à céder par des actionnaires actuels^(*) et 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation du capital social réservée au public, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès de public de 34,82% après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014.

Le placement s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action ancienne et trois (3) actions nouvelles, portant sur un total de 382.979 quotités offertes, correspondant à 382.979 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégorie A : 268.085 quotités offertes représentant 70% de l'OPF, soit 804.255 actions nouvelles et 268.085 actions anciennes, réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54.986 quotités, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

Catégorie B : 114.894 quotités offertes représentant 30% de l'OPF, soit 344.682 actions nouvelles et 114.894 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5.498 quotités, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandée et l'identité complète du demandeur :

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR,
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 53 quotités correspondant à 159 actions nouvelles et à 53 actions anciennes, ni supérieur à 5.498 quotités correspondant à 16.494 actions nouvelles et à 5.498 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni inférieur à 265 quotités correspondant à 795 actions nouvelles et 265 actions anciennes, ni supérieur à 54.986 quotités correspondant à 164.958 actions nouvelles et à 54.986 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de demande d'acquisition. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisitions reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF	Montant total en dinars
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles			
Catégorie A : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54 986 quotités.	268 085	268 085	804 255	24,38%	70%	5 039 998
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5 498 quotités.	114 894	114 894	344 682	10,45%	30%	2 160 007
Total	382 979	382 979	1 148 937	34,82%	100%	7 200 005

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

Pour la catégorie B : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procèdera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 12/03/2014 aux actions anciennes de la société MIP le code ISIN TN0007660012.

La société MIP s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

L'article 1^{er} de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que *"Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par les premier et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à*

la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014”.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la société MIP porte sur 34,82% de son capital social après augmentation du capital, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

11- Listing sponsor

La société MAC SA, intermédiaire en Bourse, a été désignée par la société « MIP » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de MIP sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société MIP doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

12- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Mehdi CHERIHA et M. Mohamed Hédi CHERIHA portant sur 6,94% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 250.000 dinars et 53.192 titres.

13- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société MIP se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0860 du 29 avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société «MIP», de MCP-intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ Tawasol Group Holding « TGH »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de placement global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société **Tawasol Group Holding « TGH »**.

Dans le cadre du prospectus, la société « **TGH** » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre à jour son manuel des procédures, d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, et ce au plus tard avant la fin du premier trimestre 2014 ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses

actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'actionnaire actuel Mr. Mohamed CHABCHOUB de la Société **Tawasol Group Holding**, s'est engagé à consacrer **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de **Tawasol Group Holding**. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du **14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de TGH : Mohamed CHABCHOUB, Mohamed Amin CHABCHOUB, Ahmed CHABCHOUB détenant actuellement **61,77%** du capital de **Tawasol Group Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TGH » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **28 novembre 2013**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société **Tawasol Group Holding** au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **108.000.000** actions de nominal un **(1)** dinar chacune, composées de **90.004.156** actions anciennes et des **17.995.844** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des **16,66%** du capital auprès d'au moins **100** actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

En outre, considérant que l'entrée effective en activité de la société **TGH** date de moins de deux années, le conseil a décidé de déroger à cette condition.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions **Tawasol Group Holding** se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de **1.100** dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du **13 Avril 2013**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « **Tawasol Group Holding** », tenue le **02 Mai 2013**, a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, Monsieur Mohamed CHABCHOUB, pour accomplir toutes les démarches nécessaires d'études et d'évaluation pour procéder à l'aboutissement de cette opération d'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **02 Mai 2013** a décidé dans sa 3ème résolution d'augmenter le capital social de la société « **Tawasol Group Holding** » d'un montant de **17 995 844** dinars pour le porter de dinars **90 004 156** dinars à **108 000 000** dinars et ce, par l'émission de **17 995 844** actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **1,100** dinar l'action représentant un nominal de **1 DT** et une prime d'émission de **0,100 DT**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1er Janvier 2013**.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « **Tawasol Group Holding** », réunie le **02 Mai 2013**, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tawasol Group Holding » au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de **17 995 844** actions nouvelles d'une valeur nominale de **1** dinar chacune représentant **16,66%** du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen :

- **Une Offre à Prix Ferme** de **14 359 480** actions au public représentant **79,79%** de l'offre et **13,30%** du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **Un Placement Global** de **3 636 364** actions représentant **20,21%** de l'offre et **3,37%** du capital social de la société après augmentation du capital centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;

- Après information préalable du CMF ;
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Tawasol Group Holding

Siège social : 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie.

Forme juridique : Société Anonyme.

Objet social : La société a pour objet :

- toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- la participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles tunisiennes ou/et étrangères, d'apports, de commandite, de souscription, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes

Date de constitution : 29/10/2012

Capital social : Le capital social s'élève à **90 004 156** dinars, divisé en **90 004 156** actions ordinaires de valeur nominale **1 DT**, entièrement libérés.

2- Période de souscription et validité de l'offre :

- **L'Offre à Prix Ferme : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis à partir du 06/05/2014.**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/04/2014 au 16/05/2014** inclus.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du quatrième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre les intermédiaires en Bourse introducteurs et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société TGH publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

- **Le Placement Global : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis**

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **28/04/2014**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/05/2014**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de souscription à l'action **TGH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **1,100** Dinar aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « **Tawasol Group Holding** » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois **(3)** jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société **Tawasol Group Holding** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société **Tawasol Group Holding** exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme (cf. liste des intermédiaires en bourse en annexe).

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Tawasol Group Holding » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **08 003 000 513 200 952 131** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

- **Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **14 359 480** actions « Tawasol Group Holding » à émettre en numéraire (soit **13,30%** du capital social après augmentation, **79,79%** de l'offre globale) seront offertes et réparties en deux **(2)** catégories :

Catégorie A :

5 272 791 actions offertes représentant **29,30%** de l'offre au public et **36,72%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **100** actions et au maximum **1 800** actions.

Catégorie B :

9 086 689 actions offertes représentant **50,49%** de l'offre au public et **63,28%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **1 801** actions et au maximum **540 000** actions pour les non institutionnels et **5 400 000** actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories A ou B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (**100**) actions ni supérieur à **0,5%** du capital social après augmentation, soit 540 000 actions pour les non institutionnels et **5%** du capital social soit **5 400 000** actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (**3**) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes de souscription multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégories	Montant	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital social après augmentation
<u>Catégorie A</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1 800 actions.	5 800 070	5 272 791	36,72%	4,88%
<u>Catégorie B</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 801 actions et au maximum 540 000 actions pour les non institutionnels et 5 400 000 actions pour les institutionnels.	9 995 358	9 086 689	63,28%	8,41%
Total	15 795 428	14 359 480	100%	13,30%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie B : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B.

- **Placement Global**

Dans le cadre du placement Global, **3 636 364** actions représentant **20,21%** du total des actions offertes et **3,37%** du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250.000 DT**.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur, et ce pour la période restante.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce).

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- **540 000** actions pour les non institutionnels (soit au plus **0,5%** du capital après augmentation du capital) ;
- **3 636 364** actions pour les institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.

Transmission des demandes et centralisation :

▪ **Offre à prix ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

▪ **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement

▪ **Offre à prix ferme**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de

dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA et AFC intermédiaires en Bourse introducteurs, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états. La Bourse affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

▪ **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement.

La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **04/03/2014** aux actions anciennes de la société **Tawasol Group Holding** le code ISIN : **TN0007650013**. La société **Tawasol Group Holding** s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Aussi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des*

valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération. »

Par conséquent, la société « **Tawasol Group Holding** » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière (industrie travaux publics) bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, s'est établi entre l'intermédiaire en Bourse MAC SA et l'actionnaire actuel de la société TGH à savoir Mr. Mohamed CHABCHOUB, portant sur **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société **Tawasol Group Holding** se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0857 du 11 Avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société TGH sise 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie, de MAC sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à Green Center Bloc C 2^{ème} ETG, Rue de Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053, Tunis et AFC intermédiaire en bourse Co-introducteur sis à 4 rue 7036 Menzah IV et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de la société TGH seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

ATTIJARI FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2013

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers

2. Le Gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit

4. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

5. A notre avis, les états financiers annuels du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

6. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

7. Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 Mars 2014
Le commissaire aux comptes :
P/GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

BILAN
AU 31/12/2013

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2013</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2012</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		943 843	1 635 613
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	829 531	1 364 519
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	114 312	271 094
c-Autres valeurs		0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		16 677	340 704
a-Placements monétaires	3-2	0	0
b-Disponibilités	3-2	16 677	340 704
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	200
AC4-AUTRES ACTIFS		0	0
TOTAL ACTIF		960 520	1 976 517
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	5 497	6 530
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	3-6	1 728	617
TOTAL PASSIF		7 225	7 146
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-3	934 056	1 925 896
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES		19 239	43 475
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-4	50	40
b-Sommes distribuables de l'exercice	3-4	19 190	43 435
ACTIF NET		953 295	1 969 371
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		960 520	1 976 517

ETAT DE RESULTAT

AU 31/12/2013

	NOTE	Du 01/01/2013	Du 01/01/2012
		Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
PR 1-Revenus de portefeuille-titres		42 051	77 408
a-Dividendes	3-7	33 573	63 299
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-7	8 478	14 109
c-Revenus des autres valeurs	3-7	0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-8	376	645
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		42 427	78 053
CH 1-Charges de gestion des placements	3-9	21 512	27 726
REVENU NET DES PLACEMENTS		20 915	50 327
PR 3-Autres produits		0	0
CH 2-Autres charges	3-10	1 315	2 331
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 600	47 996
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-410	-4 562
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		19 190	43 435
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		410	4 562
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-70 019	-35 960
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		15 982	38 495
_Frais de négociation		-2 937	-6 466
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-37 374	44 065

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

AU 31/12/2013

	<u>Du 01/01/2013</u>	<u>Du 01/01/2012</u>
	<u>Au 31/12/2013</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a-Résultat d'exploitation	19 600	47 996
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-70 019	-35 960
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	15 982	38 495
d-Frais de négociation de titres	-2 937	-6 466
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-23 983	-32 026
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a-Souscriptions	1 142 069	530 842
_Capital	940 690	408 090
_Régularisation des sommes non distribuables	176 519	116 170
_Régularisation des sommes distribuables		
_Droits d'entrée		
b-Rachats	-2 096 788	-569 610
_Capital	-1 730 010	-443 060
_Régularisation des sommes non distribuables	-322 065	-119 817
_Régularisation des sommes distribuables	-44 713	-6 733
_Droit de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 016 076	-26 730
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de l'exercice	1 969 371	1 996 100
b-En fin de l'exercice	953 295	1 969 371
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a-En début de l'exercice	161 859	165 356
b-En fin de l'exercice	82 927	161 859
VALEUR LIQUIDATIVE	11,496	12,167
DIVIDENDE DISTRIBUE	0,268	0,167
AN6-TAUX DE RENDEMENT	-3,32%	2,18%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2.3- Evaluation des autres placements:

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

ACTIFS

3-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 943 843 DT contre 1 635 613 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Coût d'acquisition	978 375	1 596 267
- Actions et droits rattachés	850 723	1 025 963
- Titres OPCVM	15 402	305 054
- Obligations et valeurs assimilées	112 250	265 250
Plus ou moins values potentielles	-37 540	32 478
- Actions et droits rattachés	-36 594	33 105
- Titres OPCVM	0	397
- Obligations et valeurs assimilées	-946	- 1 024
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	3 008	6 868
Totaux	943 843	1 635 613

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3-2 – Placements monétaires et Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 16 677 DT contre 340 704 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Avoir en banque	383 903	163 201
- Sommes à l'encaissement	2	185 398
- Sommes à régler	-367 285	-8 124
- intérêts courus sur compte courant	57	229
Totaux	16 677	340 704

PORTEFEUILLE AU 31/12/2013

Annexe I

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val 31/12/13	au	% Actif	% K EMIS
Actions et Droits rattachés		850 723,274	814 128,773		84,76%	
ADWYA	2 500	20 975,000	17 340,000		1,81%	0,02%
AIR LIQUIDE	115	35 177,769	31 047,700		3,23%	0,01%
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	10	222,470	175,000		0,02%	0,00%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	7	194,661	174,370		0,02%	0,00%
ARTES	2 400	18 991,263	15 475,200		1,61%	0,01%
ASSAD	3 500	36 019,873	24 398,500		2,54%	0,03%
ARAB TUNISIAN LEASE	1 188	4 698,268	2 846,448		0,30%	0,00%
ATTIJARI BANK	4 100	86 776,639	66 616,800		6,94%	0,01%
ATTIJARI LEASING	500	17 680,107	12 495,000		1,30%	0,02%
BIAT	545	36 630,207	32 809,000		3,42%	0,00%
BANQUE DE TUNISIE	500	3 706,500	4 598,500		0,48%	0,00%
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	1 500	25 410,972	20 865,000		2,17%	0,03%
ESSOUKNA	7 650	45 590,519	63 288,450		6,59%	0,21%
MONOPRIX	1 500	38 710,704	35 215,500		3,67%	0,01%
ONE TECH	6 000	39 000,000	38 898,000		4,05%	0,01%
POULINA	8 303	62 687,023	43 225,418		4,50%	0,00%
SAH	386	3 609,100	3 609,100		0,38%	0,00%
SFBT	6 315	59 842,498	83 945,295		8,74%	0,01%
SIMPAR	1 000	47 983,859	61 853,000		6,44%	0,11%
SITS	3 000	10 743,429	7 218,000		0,75%	0,02%
SOTRAPIL	246	4 566,892	2 280,420		0,24%	0,01%
SOTUVER	5 765	33 680,294	38 072,060		3,96%	0,03%
DS 1/75 SOTUVER 2013	4 576	0,000	45,760		0,00%	0,02%
SPDIT	7 614	47 912,076	58 993,272		6,14%	0,03%
TUNISIE LEASING	2 145	47 797,066	45 045,000		4,69%	0,03%
DA3/80T.LEASING2103	42	38,312	27,300		0,00%	0,00%
TELNET HOLDING	1 145	8 208,172	6 564,285		0,68%	0,01%
TUNIS RE	3 380	36 181,426	30 730,960		3,20%	0,02%
TUNISIE PROFILE	7 535	35 187,388	32 106,635		3,34%	0,02%
UBCI	500	14 486,676	12 408,000		1,29%	0,00%
UBCI NG 2013	120	3 428,865	2 829,600		0,29%	0,00%
DA 8/33 UBCI 2013	5	34,635	25,600		0,00%	0,00%
UIB	1 400	24 550,611	18 905,600		1,97%	0,01%
BTA		112 250,000	114 312,144		11,90%	
BTA6.75%JUILLET2017	50	51 000,000	51 922,993		5,41%	
BTA6.75%JUILLET2017	50	51 000,000	51 923,622		5,41%	
BTA7.5%AVRIL2014	10	10 250,000	10 465,529		1,09%	
OPCVM		15 401,850	15 401,850		1,60%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	150	15 401,850	15 401,850		1,60%	0,013%
TOTAL			943 842,767		98,26%	

Les mouvements sur le portefeuille-titres

Libellés	Cout d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2012	1 596 267	6 868	32 478	1 635 613	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	309 588			309 588	
Bons du trésor Assimilables				0	
Titres OPCVM	1 028 611			1 028 611	
Remboursement et cession de l'exercice					
Cession des actions et droits rattachés	-484 828			-484 828	8 537
Remboursement et cession des BTA	-153 000			-153 000	2 360
Cession de titres OPCVM	-1 318 263			-1 318 263	5 086
Variation des Plus ou moins values			-70 019	-70 019	
Variation des intérêts courus		-3 860		-3 860	
Solde au 31/12/2013	978 375	3 008	-37 541	943 843	15 982

ACTIFS NET ET PASSIFS**3-3 - Capital social :****- Capital au 31/12/2012**

- Montant	1 925 896
- Nombre de parts	161 859
- Nombre de porteurs de parts	17

Souscriptions réalisées

- Montant	1 117 209
- Nombre de parts	94 069
- Nombre de porteurs de parts entrants	2

Rachats effectués

- Montant	-2 052 075
- Nombre de parts	173 001
- Nombre de porteurs de parts sortants	3

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	-70 019
- Plus values réalisées sur cession de titres	15 982
- Frais de négociation	-2 937

- Capital au 31/12/2013

- Montant	934 056
- Nombre de parts	82 927
- Nombre de porteurs de parts	16

3-4 -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2013 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Sommes distribuables de l'exercice	19 190	43 435
Sommes distribuables des exercices antérieurs	50	40
Totaux	19 239	43 475

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régl. Souscriptions	Régl. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	19 600	7 270	-7 680	19 190
Sommes distribuables des exercices antérieurs	54	17	-21	50
Totaux	19 654	7 287	-7 701	19 239

3-5 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 5 497 DT contre 6 530 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Gestionnaire	5 203	6 020
Dépositaire	147	255
Distributeur	147	255
Totaux	5 497	6 530

3-6-Autres créditeurs divers

Au 31/12/2013, le solde de ce poste s'élève à 1 728 DT contre 617 au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- CMF à payer	104	169
- Dividendes 2010	448	448
- Etat Impôt à Payer	1 177	0
Totaux	1 728	617

ETAT DE RESULTAT

3-7 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 42 051 DT pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 contre 77 408 DT pour la même période pour l'année 2012 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des actions	33 573	40 497
Revenus des OPCVM	0	22 802
Revenus des obligations et valeurs assimilées	8 478	14 109
Totaux	42 051	77 408

3-8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013, à 376 DT contre 645 DT au 31/12/2012 et représente le montant des intérêts sur les placements à terme.

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts/ compte courant	376	645
Totaux	376	645

3-9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 21 512 DT contre 27 726 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	20 362	25 560
Rémunération du dépositaire	575	1 083
Rémunération du Distributeur	575	1 083
Totaux	21 512	27 726

3-10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 1 315 DT contre 2 331 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Redevance CMF	1 150	2 166
Impôts et Taxes	111	94
Autres Frais et Frais Bancaire	54	71
Totaux	1 315	2 331

4. Autres informations

4-1 Données par part

LIBELLE	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Revenus des placements	0.512	0.482
Charges de gestion des placements	0.259	0.171
Revenu net des placements	0.252	0.311
Autres produits	0	0
Autres charges	0.016	0.014
Résultat d'exploitation	0.236	0.297
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,005	-0,029
Sommes distribuables de l'exercice	0.231	0.268
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-0.844	-0.222
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0.193	0.238
Frais de négociation	-0.035	-0.040
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-0.687	-0.024
Résultat net de l'exercice	-0.451	0.272
Droits d'entrée et droits de sortie	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	-0.687	-0.024
Régularisation du résultat non distribuable	0.052	0.019
Sommes non distribuables de l'exercice	-0.635	-0.006
Distribution de dividendes	0.268	0.167
Valeur liquidative	11.496	12.167

4-2 Ratios pertinents

Ratios de gestion des placements	Exercice 2013	Exercice 2012
Total charges / actif net moyen	1.984%	1.388%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1.870%	1.280%
Autres charges / actif net moyen	0.114%	0.108%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1.704%	2.216%
Actif net moyen	1 150 367	2 166 055

4-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1.5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2013 s'élève à 20 362 DT TTC.

4-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2013 s'élève à 575 DT TTC.

4-5 Rémunération du Commercial

La fonction de commercialisation est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le Commercial perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2013 s'élève à 575 DT TTC.

FCP VALEURS AL KAOUTHER

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 Décembre 2013

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître :

- Un total du bilan de : 2 759 582DT,
- Un actif net de : 2 742 462 DT,
- Un déficit de : 321 600 DT.

Ainsi que sur les vérifications des informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur :

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement professionnel de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers :

4. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et ce, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques :

5. Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'Article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

7. Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarque particulière.

Tunis le 28 Mars 2014,

Le Commissaire aux Comptes

Salah MEZIOU

FCP VALEURS AL KAOUTHER
BILAN AU 31 DECEMBRE 2013
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

NOTES 31/12/2013 31/12/2012

ACTIFS

PORTEFEUILLE TITRE

ACTIONS, VALEURS ASSIMILÉES ET DROITS RATTACHES	AC1	2 186 718	2 716 329
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	AC1	0	0

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

PLACEMENTS MONETAIRES	AC2	525 250	712 017
DISPONIBILITES	AC2	47 614	47 583

CREANCES D'EXPLOITATION

0 0

AUTRES ACTIFS

0 31 027

TOTAL ACTIF		2 759 582	3 506 956
--------------------	--	------------------	------------------

PASSIF

OPERATEURS CREDITEURS	PA1	12 961	66 695
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	4 159	4 696

TOTAL PASSIF		17 120	71 391
---------------------	--	---------------	---------------

ACTIF NET

CAPITAL	CP1	2 715 435	3 476 773
----------------	------------	-----------	-----------

SOMMES CAPITALISABLES

SOMMES CAPITALISABLE DES EXERCICES ANTERIEURS	0	0
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE	27 027	-41 208

<u>ACTIF NET</u>		2 742 462	3 435 565
-------------------------	--	------------------	------------------

<u>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</u>		2 759 582	3 506 956
---	--	------------------	------------------

FCP VALEURS AL KAOUTHER
ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Annexe	31/12/2013	31/12/2012
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	70 344	49 589
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	22 265	12 199
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		92 609	61 788
<u>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</u>			
	CH1	56 483	53 344
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		36 126	8 444
AUTRES PRODUITS		163	215
AUTRES CHARGES	CH2	7 164	7 656
RESULTAT D'EXPLOITATION		29 125	1 003
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 098	-42 211
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		27 027	-41 208
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		2 098	42 211
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-346 263	-174 827
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES		-963	91 613
FRAIS DE NEGOCIATION		-3 499	-6 487
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-321 600	-88 698

AL KAOUTHER
VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2013
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	31/12/2013	31/12/2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-321 600	-88 698
a- Résultat d'exploitation	29 125	1 003
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-346 263	-174 827
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-963	91 613
d- Frais de négociation	-3 499	-6 487
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
<i>a- souscriptions</i>	116 626	1 994 769
Capital	126 768	1 749 689
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-11 228	288 624
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	1 086	-43 544
Droits d'entrée	0	0
<i>b- Rachats</i>	-488 129	-79 920
Capital (rachat)	-530 587	-75 057
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	37 151	-7 811
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-3 184	1 333
Droits de sortie	8 491	1 615
VARIATION DE L'ACTIF NET	-693 103	1 826 151
<i>Actif Net</i>		
a- En début d'exercice	3 435 565	1 609 414
b- En fin d'exercice	2 742 462	3 435 565
<i>Nombre de parts</i>		
a- En début d'exercice	33 268	16 289
b- En fin d'exercice	29 404	33 268
VALEUR LIQUIDATIVE	93,268	103,269
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-9,68%	4,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

« FCP VALEURS AL KAOUTHER » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes dont la structure est composée d'actions et de placements monétaires. Il est destiné au public qui cherche en plus des avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité du placement aux règles de finance islamique admise par le comité de conformité représenté par son éminence « Cheikh Mohamed Mokhtar Sellami ». Ce fonds a été créé le 26 Avril 2012 à l'initiative de « la Tunisie Valeurs » et de « l'Amen Bank ». Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 17 Mars 2012.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant la Tunisie Valeurs.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

NOTE 2 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 3 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs peuvent être résumés comme suit :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus en net de retenues à la source.

4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la valeur de clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

4.3 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière du fonds n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

NOTE 5 : REGIME FISCAL :

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements de capitaux mobiliers, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Ces revenus sont portés au niveau de l'état de résultat en net de retenues à la source.

NOTE 6 : ORIENTATIONS DE PLACEMENT :

Le FCP VALEURS AL KAOUTHER étant un fonds de capitalisation, son principal objectif serait de réaliser un rendement supérieur à 4% par ans. En application du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM, la structure du fonds sera composée par :

- Minimum de 50% de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- Maximum de 30% de l'actif en placement monétaires,
- 20% de l'actif en liquidité.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS :

AC1- ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHEES: 2 186 718 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	Plus Moins value latente	% Actif net
Action, Valeurs assimilées et droits rattachés					
<u>Actions admises à la cote</u>					
ADWYA	14 000	91 420	97 104	5 684	3,54%
ASSAD	18 000	181 086	125 478	-55 608	4,58%
CITY CARS	6 778	74 219	74 185	-34	2,71%
ENNAKL AUTOMOBILES	24 000	269 399	238 728	-30 671	8,70%
ESSOUKNA	13 000	140 349	107 549	-32 800	3,92%
G.I.F	37 500	211 775	155 363	-56 412	5,67%
I.C.F	200	5 733	8 598	2 865	0,31%
I.C.F NS 2012 1/4	264	6 205	10 101	3 896	0,37%
MPBS	33 000	198 000	198 000	0	7,22%
NEW BODY LINE	21 057	175 094	143 356	-31 738	5,23%
ONE TECH HOLDING	11 534	74 841	74 775	-66	2,73%
SIAME	88 118	324 193	248 317	-75 876	9,05%
SOTETEL	19 855	162 260	71 101	-91 159	2,59%
SOTUVER	29 171	199 960	192 645	-7 314	7,02%
SYPHAX AIRLINES	3 800	35 480	32 072	-3 408	1,17%
TELNET HOLDING	24 466	209 714	140 264	-69 451	5,11%
TPR	46 725	253 442	199 095	-54 347	7,26%
<u>Parts fonds commun de placement</u>					
FCP SAFA	680	75 289	69 988	-5 301	2,55%
TOTAL	392 148	2 688 458	2 186 718	-501 740	79,74%

* La moins-value latente arrêtée au 31 Décembre 2013 se détaille comme suit :

Elément	Montant en DT
Moins-value latente arrêtée au 31 Décembre 2012	-155 477
Moins-value latente relative à l'exercice 2013	-346 263
Moins-value latente arrêtée au 31 Décembre 2013	-501 740

Les entrées en portefeuille titres se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
- Actions cotées	936 356
- OPCVM	0
- Nouvelles souscriptions	18 204
TOTAL	954 560
Détachements de droits	Valeur Théorique
Droits d'attributions	44 414
Droits préférentiels de souscription	0

Les sorties du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Prix de cession	Moins-values réalisées
- Actions	1 137 742	1 136 828	914
- OPCVM	0	0	0
- Droits	167	118	49
TOTAL	1 137 909	1 136 946	963

La variation du portefeuille en coût d'acquisition se présente comme suit:

Désignation	Coût d'acquisition
Portefeuille au 31/12/2012	2 871 807
Acquisition actions cotées	936 356
Nouvelles souscriptions	18 204
Cessions actions cotées	-1 137 742
Cessions droits d'attributions	-167
Portefeuille au 31/12/2013	2 688 458

AC2- PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES : 572 684 DT

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2013 à 572 864 DT et sont composés de :

	31/12/2013	31/12/2012	Variations
Placements monétaires (a)	525 250	712 017	-186 767
Disponibilités (b)	47 614	47 583	31
TOTAL	572 864	759 600	-186 736

AC2 (a) – PLACEMENTS MONÉTAIRES : 525 250 DT

	Placements	Rendement Net au 31/12/2013	Total	% de l'actif net
Placement « Istithmar Zitouna » du 17/01/2013 au 16/01/2014	200 000	3 396	203 396	7,42%
Placement « Istithmar Zitouna » du 07/10/2013 au 06/10/2014	315 000	6 854	321 854	11,74%
TOTAL	515 000	10 250	525 250	19,15%

AC2 (b) – LES DISPONIBILITES : 47 614 DT

Les disponibilités s'élèvent à 47 614 DT au 31/12/2013 contre un solde de 47 583 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit:

	31/12/2013	31/12/2012	Variations
AMEN BANK	46 477	47 531	-1 054
BANQUE ZITOUNA	1 137	52	1 085
TOTAL	47 614	47 583	31

PA 1- OPERATEURS CREDITEURS : 12 961 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	11 474	14 647
Rémunération du dépositaire	1 487	1 483
Achat de titres à régler	0	46 893
Commission de performance	0	3 672
TOTAL	12 961	66 695

PA 2- AUTRES CREDITEURS DIVERS : 4 159 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevances CMF	238	295
Rémunération du CAC	3 698	4 179
Etat impôts et taxes retenues à la source	223	222
TOTAL	4 159	4 696

CP1- CAPITAL : 2 715 435 DT**Capital au 31/12/2012**

Montant	3 476 773
Nombre de titres	33 268
Nombre de porteurs de parts	65

Souscriptions réalisées

Montant	126 768
Nombre de titres émis	1 213
Nombre de nouveaux porteurs de parts	4

Rachats effectués

Montant	-530 587
Nombre de titres rachetés	5077
Nombre de porteurs de parts sortants	9

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres (AC1)	-346 263
Plus-values sur actions	179 589
Moins-values sur actions	-180 552
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	-41 208
Régularisation des sommes non distribuables (i)	30 915

Capital au 31-12-2013

Montant	2 715 435
Nombre de titres	29 404
Nombre de porteurs de parts ⁶⁰	

(i) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Commission / transactions	-1 759
CTB / transactions	-1 740
Régularisation des sommes non distribuables /souscription	-11 228
Régularisation des sommes non distribuables /rachat	37 151
Droit de sortie	8 491
Total	30 915

CP2 – SOMMES CAPITALISABLES : 27 027 DT

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste s'élève à 27 027 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Résultat capitalisable de l'exercice	29 125	1 003
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		
* sur les souscriptions	1 086	-43 544
* sur les rachats	-3 184	1 333
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	27 027	-41 208

PR 1- REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES : 70 344 DT

Le solde de cette rubrique représentant des dividendes reçus s'analyse comme suit:

	Dividendes reçus	
	2013	2012
ASSAD	9 633	8 562
ADWYA	2 250	0
SIAME	3 346	2 464
TPR	11 527	8 230
SOTUVER	5 000	4 800
LES CEMENTS DE BIZERTE	0	490
G.I.F	3 090	3 048
ENNAKL AUTOMOBILES	8 418	5 525
SOTETEL	3 971	1 351
ARTES	0	10 751
TELNET HOLDING	7 340	4 368
NEW BODY LINE	6 901	0
SOTRAPIL	3 798	0
ESSOUKNA	3 953	0
I.C.F NS 2012 1/4	277	0
I.C.F	840	0
TOTAL	70 344	49 589

PR 2- LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES : 22 265 DT

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 22 265 DT contre un solde de 12 199 DT au 31/12/2012 et correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenue à la source libératoire de 20%.

CH 1 – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENT : 56 483 DT

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du FCP VALEURS AL KAOOTHER.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2013 à 56 483 DT contre un total de 53 344 DT au 31/12/2012, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	50 583	43 770
Commission de performance	0	3 672
Rémunération du dépositaire	5 900	5 902
TOTAL	56 483	53 344

CH2 – AUTRES CHARGES : 7 164 DT

Le solde de ce poste s'élève 7 164 DT au 31 Décembre 2013 contre un solde de 7 656 DT au 31 Décembre 2012, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CAC	3 721	4 665
Redevances CMF	3 125	2 707
Autres (frais bancaires et droit de timbres)	318	284
TOTAL	7 164	7 656

AUTRES INFORMATIONS

a) Données par part et ratios pertinents :

	2013	2012
Revenus des placements	3,1495	1,8573
Charges de gestion des placements	-1,9209	-1,6035
Revenu net des placements	1,2286	0,2538
Autres produits	0,0055	0,0065
Autres charges	-0,2436	-0,2301
Résultat d'exploitation (1)	0,9905	0,0301
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,0714	-1,2688
Sommes capitalisables de l'exercice	0,9192	-1,2387
Variation des plus (ou moins) values potentielle	-11,7761	-5,2551
Plus ou moins-values sur cession de titres	-0,0328	2,7538
Frais de négociation	-0,1190	-0,1950
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-11,9278	-2,6963
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	-10,9373	-2,6662
Droits de sortie	0,2888	0,0485
Résultat non distribuable de l'exercice	-11,6390	-2,6478
Régularisation du résultat non distribuable	0,7188	8,3520
Sommes non distribuable de l'exercice	-10,9202	5,7042
Valeur liquidative	93,268	103,269

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,59%	2,84%
Autres charges / actif net moyen	0,33%	0,41%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,24%	-2,19%

b) Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de « FCP Valeurs AL KAOUTHER » est confiée à « Tunisie Valeurs ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT de l'actif employé en actions et 1% HT du reste de l'actif.

« L'AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de cinq milles dinars et un maximum de quinze mille dinars hors taxes.

c) Structure de l'actif

La structure du fonds commun de placements « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est composé au 31/12/2013 par :

- 79,24 % de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- 19,03 % de l'actif en placements monétaires,
- 1,73 % de l'actif en liquidité.

FCP VALEURS QUIETUDE 2017

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS QUIETUDE 2017 arrêtés au 31 décembre 2013, faisant apparaître un total actif de 21 192 790 DT, un actif net de 21 108 925 DT pour 4 175 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 5 056,030 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS QUIETUDE 2017, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS QUIETUDE 2017 au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 28 mars 2014

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013
<u>ACTIF</u>		
<u>Portefeuille-titres</u>		
Actions et droits rattachés		5 939 115
Obligations et valeurs assimilées		11 998 380
Titres OPCVM	3,1	17 937 495
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		
Placements monétaires	3,2	1 475 475
Disponibilités	3,3	1 779 820
		3 255 295
<u>Créances d'exploitations</u>		
<u>Autres actifs</u>		
TOTAL ACTIF		21 192 790
<u>PASSIF</u>		
Opérateurs créditeurs	3.4	73 370
Autres créditeurs divers	3.5	10 495
TOTAL PASSIF		83 865
<u>ACTIF NET</u>		
Capital	3.6	20 648 602
Sommes capitalisables		460 323
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		
Sommes capitalisables de l'exercice		460 323
ACTIF NET		21 108 925
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		21 192 790

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 21 DECEMBRE 2012 AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 21/12/2012
Revenus du portefeuille-titres		515 686
Dividendes	4,1	57 574
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4,2	458 112
Autres revenus		
Revenus des placements monétaires	4,3	256 538
<i>Total des revenus des placements</i>		772 224
Charges de gestion des placements	4,4	<280 241>
Revenu net des placements		491 983
Autres produits		
Autres charges	4,5	<29 934>
Résultat d'exploitation		462 049
Régularisation du résultat d'exploitation		<1 726>
Sommes capitalisables de l'exercice		460 323
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 726
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<286 676>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		57 381
Frais de négociation		<5 728>
Résultat net de l'exercice		227 026

FCP VALEURS QUIETUDE 2017

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET PERIODE ALLANT DU 21 DECEMBRE 2012 AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 21/12/2012 au31/12/2013
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>227 026</u>
Résultat d'exploitation		462 049
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		<286 676>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		57 381
Frais de négociation		<5 728>
<u>Distributions de dividendes</u>		
<u>Transactions sur le capital</u>		<u>20 881 899</u>
Souscriptions		21 040 000
Capital		21 040 000
Régularisation de l'exercice		
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		
Rachats		<158 101>
Capital		<165 000>
Régularisation de l'exercice		<1 422>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		
droit de sortie		8 321
<u>Variation de l'actif net</u>		<u>21 108 925</u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice		
En fin de l'exercice		21 108 925
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice		
En fin de l'exercice		4 175
<u>Valeur liquidative</u>		<u>5 056,030</u>
<u>Taux de rendement</u>		<u>1,12%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS QUIETUDE 2017 est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 12 avril 2012 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2017.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2013, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
AETECH	5 628	33 768	32 361	0,15%
AMEN BANK	5 237	160 470	160 923	0,76%
AMEN BANK NG 2013	1 669	48 325	49 419	0,23%
ASSAD	29 980	236 232	208 991	0,99%
ASSURANCES SALIM	3 000	91 480	69 000	0,33%
ATTIJARI LEASING	4 196	126 553	104 858	0,49%
CITY CARS	36 637	401 175	400 992	1,89%
ELECTROSTAR	19 343	290 145	187 550	0,88%
EURO-CYCLES	2 000	22 400	18 424	0,09%
G.I.F	23 000	109 854	95 289	0,45%
LAND`OR	10 334	77 505	76 182	0,36%
MPBS	45 000	270 000	270 000	1,27%
NEW BODY LINE	12 031	100 041	81 907	0,39%
ONE TECH HOLDING	193 854	1 265 312	1 256 755	5,93%
SAH TUNISIE	80 214	750 001	750 001	3,54%
SERVICOM	11 101	226 572	247 552	1,17%
SIAME	63 940	189 720	180 183	0,85%
SIMPAR	770	53 900	47 627	0,22%
SITS	20 480	62 978	49 275	0,23%
SOMOCER	12 684	40 013	34 741	0,16%
STAR	5 151	756 561	749 465	3,54%
SYPHAX AIRLINES	34 000	341 139	286 960	1,35%
TUNINVEST-SICAR	41 422	377 887	426 729	2,01%
TUNISIE LEASING	7 330	163 821	153 931	0,73%
Total actions et droits rattachés		6 195 852	5 939 115	28,01%
<u>B-Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations de sociétés				
AIL 2013-1 TF	15 000	1 500 000	1 549 479	7,31%
TL SUBORDONNE	17 000	1 700 000	1 763 641	8,32%
Total Obligations de sociétés		3 200 000	3 313 120	15,63%
<u>Bons du trésor assimilables</u>				
BTA 12-2016 5,25%	2 200	2 185 099	2 190 162	10,33%
BTA 07-2017 6,75%	3 744	3 904 992	3 971 434	18,74%
BTA 03-2016 5,25%	1 462	1 459 807	1 517 678	7,16%
BTA 10-2015 5,00%	1 000	997 000	1 005 986	4,75%
Total Bons du trésor		8 546 898	8 685 260	40,98%
Total obligations et valeurs assimilées		11 746 898	11 998 380	56,62%
Total		17 942 750	17 937 495	84,64%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	7 351 741
Bons du trésor assimilables	13 585 398
Obligations	3 200 000
	<u>24 137 139</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	1 155 889		1 213 270	57 381
Bons du trésor assimilables	5 038 500	71 710	5 110 210	
TOTAL	<u>6 194 389</u>	<u>71 710</u>	<u>6 323 480</u>	<u>57 381</u>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificat de dépôt</u>				
AMEN BANK au 21/04/2014	1 500 000	1 459 869	1 475 475	6,96%
Total certificat de dépôt	<u>1 500 000</u>	<u>1 459 869</u>	<u>1 475 475</u>	<u>6,96%</u>

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 correspond au solde bancaire du compte AMEN BANK PASTEUR qui s'élève à 1 779 820 DT.

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	70 214
Rémunération du dépositaire à payer	3 156
	<u>73 370</u>

3.5 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 223
Redevance CMF	1 802
Retenue à la source à payer	470
	<u>10 495</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 21 Décembre 2012 au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>
Capital au 1^{er} janvier 2013	
En Nominal	
Nombre de part	
Nombre de porteurs de parts	
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	21 040 000
Nombre de parts	4 208
Nombre de porteurs de parts	229
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	165 000
Nombre de parts	33
Nombre de porteurs de parts	3
Autres mouvements	
Frais de négociation	<5 728 >
Différences d'estimation (+/-)	<286 676 >
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	57 381
Droit de sortie	8 321
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	304
Capital au 31 décembre 2013	20 648 602
Nombre de parts	4 175
Nombre de porteurs de parts	226
Taux de rendement	1,12%

Il ressort de l'analyse des capitaux propres du fonds que le capital et les sommes capitalisables au 31 décembre 2013 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 21 108 925 DT détaillées comme suit:

- * Capital au 31 décembre 2013: 20 648 602 DT ;
- * sommes capitalisables de l'exercice : 460 323 DT.

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique du 21 Décembre 2012 au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Du 21/12/2012</u> <u>au 31/12/2013</u>
Dividende TUNINVEST SICAR	22 338
Dividende TUNISIE LEASING	9 500
Dividende STAR	5 538
Dividende NEW BODY LINE	3943
Dividende SITS	3686
Dividende AMEN BANK	3 018
Dividende ASSURANCE SALIM	2 550
Dividende GIF	2 500
Dividende ATTIJARI LEASING	2 060
Dividende SOMOCER	1 285
Dividende SIMPAR	1 156
	<hr/> 57 574 <hr/>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique du 21 Décembre 2012 au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Du 21/12/2012</u> <u>au 31/12/2013</u>
Intérêts sur BTA	325 337
Intérêts sur Obligations	132 775
	<hr/> 458 112 <hr/>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique du 21 Décembre 2012 au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Du 21/12/2012</u> <u>au 31/12/2013</u>
Intérêt sur Billets de trésorerie	57 068
Intérêt sur dépôt à vue	129 015
Intérêt sur Certificat de dépôt	70 455
	<u>256 538</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique du 21 Décembre 2012 au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Du 21/12/2012</u> <u>au 31/12/2013</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	267 757
Rémunération du dépositaire	12 484
	<u>280 241</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique du 21 Décembre 2012 au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Du 21/12/2012</u> <u>au 31/12/2013</u>
Redevance CMF	21 195
Honoraires du commissaire aux comptes	8 223
Autres frais	516
	<u>29 934</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>Du 21/12/2012 au 31/12/2013</u>
Revenus des placements	184,964
Charges de gestion des placements	<67,124>
Revenus net des placements	117,840
Autres produits	-
Autres charges	<7,170>
Résultat d'exploitation (1)	110,670
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,413>
Sommes capitalisables de l'exercice	110,257
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<68,665>
Frais de négociation	<1,372>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13,744
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<56,293>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	54,377
Droit de sortie	1,993
Résultat non distribuables de l'exercice	-54,300
Régularisation de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0,073
Sommes non distribuables de l'exercice	-54,227
Valeur liquidative	5 056,030

5-2 Ratios de gestion des placements :

Charges de gestion des placements / actif net	1,33%
Autres charges / actif net	0,14%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net	2,19%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2017 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2017 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de succès s'élevant à 25% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2017. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

ATTIJARI FCP HARMONIE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de « ATTIJARI FCP HARMONIE » arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectués l'audit des états financiers de « ATTIJARI FCP HARMONIE », comprenant le bilan arrêté au 31/12/2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 103 930 dinars, y compris des sommes distribuables de 1 623 DT.

1) Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Attijari Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de « ATTIJARI FCP HARMONIE » ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous avons constaté que :

- Au 31 décembre 2013, l'actif d'« Attijari FCP Harmonie » est employé en des liquidités à hauteur de 44,28%. Ce taux est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 29 de la loi 2001-83 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.
- Au cours de l'exercice 2013, l'actif d'« Attijari FCP Harmonie » a été employé en des actions, des bons de trésor assimilables et des parts D'OPCVM à des taux se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 Mars 2014

**Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young**

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		58 268	57 609
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	27 095	26 322
b-Obligations et valeurs assimilées	4-1	31 173	31 287
c-Autres valeurs		-	-
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		46 325	48 414
a-Placements monétaires	4-2	-	-
b-Disponibilités	4-2	46 325	48 414
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		-	-
AC4-AUTRES ACTIFS		-	-
TOTAL ACTIF		104 593	106 023
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	4-5	639	458
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	4-6	24	24
TOTAL PASSIF		663	482
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	4-3	102 307	104 138
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES		1 623	1 403
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-4	3	-
b-Sommes distribuables de l'exercice	4-4	1 620	1 403
ACTIF NET		103 930	105 541
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		104 593	106 023

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

	<i>NOTE</i>	Exercice clos le 31/12/2013	Période du 19/08/2011 au 31/12/2012
PR 1-Revenus de portefeuille-titres		4 436	3 774
a-Dividendes	4-7	2 816	2 558
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	4-7	1 620	1 216
c-Revenus des autres valeurs	4-7	-	-
PR 2-Revenus des placements monétaires	4-8	21	108
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 457	3 882
CH 1-Charges de gestion des placements	4-9	2 552	2 104
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 905	1 778
PR 3-Autres produits		-	-
CH 2-Autres charges	4-10	285	375
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 620	1 403
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 620	1 403
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-2 327	-925
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		503	5 134
Frais de négociation		-7	-71
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-211	5 541

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

	<i>Exercice clos le 31/12/2013</i>	<i>Période du 19/08/2011 au 31/12/2012</i>
<u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	-211	5 541
a-Résultat d'exploitation	1 620	1 403
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-2 327	-925
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	503	5 134
d-Frais de négociation de titres	-7	-71
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-1 400	-
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a-Souscriptions	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-	-
Droits d'entrée	-	-
b-Rachats	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-	-
Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 611	5 541
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a- En début d'exercice	105 541	100 000
b- En fin d'exercice	103 930	105 541
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a- En début d'exercice	10 000	10 000
b- En fin d'exercice	10 000	10 000
VALEUR LIQUIDATIVE	10,393	10,554
DIVIDENDE DISTRIBUE	0,140	-
AN6-TAUX DE RENDEMENT	-0,20%	5,54%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU
31/12/2013**

1. Présentation du fonds commun de placement ATTIJARI FCP HARMONIE:

ATTIJARI FCP HARMONIE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010 n° 43/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 0000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP HARMONIE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK.

Le gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 août 2011.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 01 novembre 2011.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 19/08/2011 au 31/12/2012.

3. Règles et méthodes comptables

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

3.3- Evaluation des autres placements:

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

ACTIFS

4-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 58 268 DT contre 57 608 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Coût d'acquisition	60 748	57 761
- Actions et droits rattachés	25 435	22 977
- Titres OPCVM	4 713	4 184
- Obligations et valeurs assimilées	30 600	30 600
Plus ou moins-values potentielles	-3 252	-925
- Actions et droits rattachés	-3 063	-857
- Titres OPCVM	10	17
- Obligations et valeurs assimilées	-199	-85
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	772	772
Totaux	58 268	57 608

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

4-2 – Placements monétaires et Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 46 325 DT contre 48 414 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Avoir en banque	46 320	1 508
- Sommes à l'encaissement	-4	50 926
- Sommes à régler	-3	-4 025
- Ecart sur intérêts courus sur compte courant	12	5
Totaux	46 325	48 414

ACTIF NET ET PASSIFS

4-3 - Capital social :

- Capital au 31/12/2012	
- Montant	104 138
- Nombre de titres	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2
Souscriptions réalisées	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteur de parts	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteurs de parts sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	-2 327
- Plus values réalisées sur cession de titres	503
- Frais de négociation	-7
- Capital au 31/12/2013	
- Montant	102 307
- Nombre de titres	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2

4-4 -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux sommes distribuables de l'exercice 2013 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs. Elles se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Sommes distribuables de l'exercice	1620	1403
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3	-
Totaux	1 623	1 403

4-5 - Opérateurs Crédeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 639 DT contre 458 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Gestionnaire	559	378
Dépositaire	40	40
Distributeur	40	40
Totaux	639	458

4-6-Autres créiteurs divers

Au 31/12/2013, le solde de ce poste s'élève à 24 DT contre 24 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- CMF à payer	9	9
- Etat – Impôt à payer	15	15
Totaux	24	24

ETAT DE RESULTAT

4-7 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 4 436 DT pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 contre 3 774 pour l'exercice clos le 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2013	Période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012
Revenus des actions	981	554
Revenus des OPCVM	1 835	2 004
Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 620	1 216
Totaux	4 436	3 774

4-8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013, à 21 DT contre 108 DT pour l'exercice clos le 31/12/2012 et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	Exercice clos le 31/12/2013	Période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012
Intérêts/ compte courant	21	108
Totaux	21	108

4-9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 2 552 DT contre 2 104 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2013	Période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	2 236	1 736
Rémunération du dépositaire	158	184
Rémunération du distributeur	158	184
Totaux	2 552	2 104

4-10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 285 DT contre 375 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2013	Période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012
Redevance CMF	105	123
Impôts et Taxes	127	146
Autres Frais et Frais Bancaire	53	106
Totaux	285	375

5. Autres informations

5-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fonds est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,8% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 s'élève à 2 236 DT TTC.

5-2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 s'élève à 158 DT TTC.

5-3 Rémunération du Commercial

La fonction de commercialisation est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le Commercial perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 s'élève à 158 DT TTC.

5-4 Données par part et ratios pertinents

5-4-1 Données par part

LIBELLE	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Revenus des placements	0,446	0,380
Charges de gestion des placements	-0,255	-0,210
Revenu net des placements	0,191	0,178
Autres produits	0,000	-
Autres charges	-0,029	-0,038
Résultat d'exploitation	0,162	0,140
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,162	0,140

Variation des plus (ou moins) values potentielles	-0,233	-0,092
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,050	0,513
Frais de négociation	-0,001	-0,007
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-0,184	0,414
Résultat net de l'exercice	-0,021	0,554
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,184	0,414
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,184	0,414
Distribution de dividendes	-0,140	-
Valeur liquidative	10,393	10,554

5-4-2 Ratios de gestion des placements :

Ratios de gestion des placements	Exercice 2013	Exercice 2012
Actif Net Moyen	105 253	104 805
Total charges / actif net moyen	2,695%	2,366%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,424%	2,008%
Autres charges / actif net moyen	0,271%	0,358%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,539%	1,339%

5-5 : Les mouvements sur le portefeuille titres

Libellé	Obligations & Valeurs assimilées	Actions SICAV	Actions cotées
Solde initial en coût d'acquisition	30 600	4 183	22 977
(+) Souscriptions	-	46 125	3 577
(-) Remboursements ou cessions	-	-45 595	-1 119
(+) Variation des intérêts précomptés	-	-	-
Solde final en coût d'acquisition	30 600	4 713	25 435
(+) Solde initial des Intérêts courus	772	-	-
(+) Variation des Intérêts courus	-	-	-
Solde final des intérêts courus	772	0	0
(+) Solde initial des +/- values potentielles	-85	17	-857
(+) Variation des +/- values potentielles	-114	-7	-2 206
Solde final des +/- values potentielles	-199	10	-3 063
Total	31 173	4 723	22 372

Le détail des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres au cours de l'exercice 2013 est le suivant :

Titre	+/- Value réalisée en 2013
Actions cotées	418
AETECH	44
LANDOR	374
OPCVM	90
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	90
Droits	-5
DPS Tunisie Leasing	-1
DA Tunisie Leasing	-4
Total	503

PORTEFEUILLE AU 31/12/2013

Annexe I

DESIGNATION DU TITRE	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif	Nombre total d'actions	% du capital émis
Actions et droits rattachés		25 434,841	22 372,230	21,39%		
ADWYA	260	2 181,400	1 803,360	1,72%	13 200 000	0,00%
AIR LIQUIDE	5	1 538,322	1 349,900	1,29%	1 211 282	0,00%
DA1/15AIRLIQUIDE2012	5	111,880	87,500	0,08%	1 211 282	0,00%
DA 1/11 AIR LIQ 2013	5	139,848	124,550	0,12%	1 211 282	0,00%
ARTES	240	1 980,000	1 547,520	1,48%	38 250 000	0,00%
ATTIJARI BANK	50	750,000	812,400	0,78%	39 748 290	0,00%
ESSOUKNA	300	1 937,500	2 481,900	2,37%	3 607 500	0,01%
MONOPRIX	80	2 175,200	1 878,160	1,80%	16 641 144	0,00%
POULINA	500	3 905,000	2 603,000	2,49%	180 003 600	0,00%
SITS	300	1 050,000	721,800	0,69%	15 600 000	0,00%
SPDIT	450	3 190,500	3 486,600	3,33%	28 000 000	0,00%
TUNISIE LEASING	117	2 936,071	2 457,000	2,35%	8 300 000	0,00%
TUNIS RE	332	3 539,120	3 018,540	2,89%	15 000 000	0,00%
BTA		30 600,000	31 173,210	29,80%		
BTA6.75%JUILLET2017	30	30 600,000	31 173,210	29,80%		
OPCVM		4 713,190	4 723,230	4,51%		
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	46	4 713,190	4 723,230	4,51%	1 176 256	0,00%
TOTAL			58 268,670	55,70%		

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 23 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

Bilan Consolidé

Arrêté au 31 Décembre 2013
(en Milliers de Dinars)

	Note	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	Variation	En %
<u>ACTIF</u>					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	IV-1	141 070	152 067	(10 997)	-7,23%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	IV-2	1 562 991	1 254 749	308 242	24,57%
Créances sur la clientèle	IV-3	5 541 357	5 183 675 *	357 682	6,90%
Portefeuille-titre commercial	IV-4	1 496 416	1 575 052	(78 636)	-4,99%
Portefeuille d'investissement	IV-5	132 908	113 668	19 240	16,93%
Valeurs immobilisées	IV-6	263 508	251 432	12 076	4,80%
Autres actifs	IV-7	359 931	276 351 *	83 580	30,24%
TOTAL ACTIF		9 498 181	8 806 994 *	691 187	7,85%
<u>PASSIF</u>					
Banque Centrale et CCP	V-1	18 798	6 633	12 165	183,40%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	V-2	634 829	631 919	2 910	0,46%
Dépôts et avoirs de la clientèle	V-3	6 965 770	6 293 171	672 599	10,69%
Emprunts et Ressources spéciales	V-4	99 820	122 411	(22 591)	-18,46%
Autres passifs	V-5	498 077	430 794	67 283	15,62%
TOTAL PASSIF		8 217 294	7 484 928	732 366	9,78%
<u>INTERETS MINORITAIRES</u>					
Parts des minoritaires dans les réserves consolidées		641 682	745 357	(103 675)	-13,91%
Parts des minoritaires dans les résultats consolidés		26 116	25 513	603	2,36%
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES	VI	667 798	770 870	(103 072)	-13,37%
<u>CAPITAUX PROPRES</u>					
Capital		170 000	170 000	-	-
Réserves consolidées	VII-1	362 435	318 443	43 992	13,81%
Autres capitaux propres consolidés	VII-1	9	15	(6)	-40,00%
Résultats reportés consolidés	VII-1	(25 404)	(19 937) *	(5 467)	27,42%
Résultat consolidé de l'exercice	VII-2	106 049	82 675 *	23 374	28,27%
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		613 089	551 196 *	61 893	11,23%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		9 498 181	8 806 994 *	691 187	7,85%

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(en Milliers de Dinars)

	Note	31/12/2013	31/12/2012	Variation	En %
<u>Passifs éventuels</u>					
Cautions, Avals et autres garanties données		1 167 636	998 342	169 294	16,96%
<i>a - En faveur d'établissements bancaires et financiers</i>		402 173	326 156	76 017	23,31%
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		765 463	672 186	93 277	13,88%
Crédits documentaires		372 825	323 892	48 933	15,11%
<i>a - En faveur de la clientèle</i>		343 501	297 889	45 612	15,31%
<i>b - Autres</i>		29 324	26 003	3 321	12,77%
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	VI	1 540 461	1 322 234	218 227	16,50%
<u>Engagements donnés</u>					
Engagements de financement donnés		94 084	66 639	27 445	41,18%
<i>En faveur de la clientèle</i>		94 084	66 639	27 445	41,18%
Engagement sur titres		3 366	4 065	-699	-17,20%
<i>a - Participations non libérées</i>		3 246	4 025	-779	-19,35%
<i>b - Titres à recevoir</i>		120	40	80	200,00%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	VI	97 450	70 704	26 746	37,83%
<u>Engagements reçus</u>					
Garanties reçues		2 249 769	2 063 155	186 614	9,05%
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	VI	2 249 769	2 063 155	186 614	9,05%

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

(en Milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2013	Exercice 2012 Retraité	Variation	En %
Produits d'exploitation bancaire					
Intérêts et revenus assimilés	IIX-1	388 048	322 748	65 300	20,23%
Commissions (en produits)	IIX-2	138 048	128 507	9 541	7,42%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	IIX-3	136 572	129 629	6 943	5,36%
Revenus du portefeuille d'investissement	IIX-4	3 428	5 952	(2 524)	-42,41%
Total produits d'exploitation		666 096	586 836	79 260	13,51%
Charges d'exploitation bancaire					
Intérêts encourus et charges assimilées	IIX-5	(150 376)	(124 906)	(25 470)	20,39%
Sinistres payés sur opérations d'assurances	IIX-6	(22 044)	(21 691)	(353)	1,63%
Commissions encourues	IIX-7	(10 027)	(10 711)	684	-6,39%
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(655)	(414)	(241)	58,21%
Total charges d'exploitation		(183 102)	(157 722)	(25 380)	16,09%
Produit Net Bancaire		482 994	429 114	53 880	12,56%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	IIX-8	(69 324)	(58 660) *	(10 664)	18,18%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	IIX-9	(1 945)	6 772	(8 717)	-128,72%
Autres produits d'exploitation	IIX-10	27 794	20 587	7 207	35,01%
Frais de personnel	IIX-11	(164 196)	(159 782)	(4 414)	2,76%
Charges générales d'exploitation	IIX-12	(67 019)	(56 689)	(10 330)	18,22%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	IIX-13	(36 604)	(32 836)	(3 768)	11,48%
Résultat d'exploitation		171 700	148 506 *	23 194	15,62%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(642)	(117)	(525)	448,72%
Impôts sur les bénéfices	IIX-14	(38 790)	(40 213) *	1 423	-3,54%
Résultat des activités ordinaires		132 268	108 176 *	24 092	22,27%
Part des minoritaires dans le résultat consolidé		26 116	25 513	603	2,36%
Part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence		(103)	12	(115)	-958,33%
Résultat net de la période avant modifications comptables		106 049	82 675 *	23 374	28,27%
Effet des modifications comptables net d'impôt différé		(26 237)	(21 050) *	(5 187)	24,64%
Résultat net de la période après modifications comptables		79 812	61 625 *	18 187	29,51%

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2013	Exercice 2012
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		719 548	604 747
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(237 489)	(194 491)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(286 288)	(59 100)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(438 235)	(424 317)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		666 890	632 897
Titres de placement / Titres de transaction		123 561	(31 810)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(226 437)	(232 406)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(140 155)	(119 287)
Impôts sur les sociétés		16 093	(3 999)
Flux de trésorerie provenant aux activités d'exploitation		197 488	172 234
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 573	3 274
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		(11 413)	12 762
Acquisitions cessions sur immobilisations		(54 603)	(24 944)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(63 443)	(8 908)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission / Remboursement d'emprunts		(15 429)	(12 340)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(7 162)	332
Dividendes versés		(70 386)	(50 121)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(92 977)	(62 129)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		41 068	101 197
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 347 389	1 246 192
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		1 388 457	1 347 389

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2013

NOTE I - PRINCIPES GENERAUX

Les états financiers consolidés du groupe BIAT sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les normes comptables tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NC 35, 36, 37, 38 et 39).

Les états financiers sont présentés selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE II - REGLES COMPTABLES APPLIQUEES POUR L'ARRETE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31-12-2013 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 complétant le code des sociétés commerciales et par les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises. Parmi ces règles, nous décrivons ci-après celles relatives au périmètre de consolidation, aux méthodes de consolidation, aux retraitements et éliminations, à la date de clôture, au traitement de l'impôt et à l'écart d'acquisition des titres.

II-1/ Le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BIAT exerce directement ou indirectement par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

II-2/ Les méthodes de consolidation adoptées

II-2-1/ La méthode de l'intégration globale

Les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la Banque (dont le pourcentage de contrôle est supérieur à 40%) et les sociétés dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou des activités connexes sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans les résultats consolidés de l'exercice.

II-2-2/ La méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles la BIAT exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité qu'elle consolide détient 20 % au moins des droits de vote tout en ayant le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de la société détenue et sans, toutefois, exercer un contrôle sur ces politiques.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation la part du groupe de la Banque dans les capitaux propres y compris le résultat de l'exercice des sociétés mises en équivalence.

II-3/ Les retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

Les dividendes intra groupe, les provisions sur titres consolidés et les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les sociétés du groupe sont neutralisés en totalité.

II-4/ La date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels qui sont arrêtés au 31 décembre 2013 pour l'ensemble des sociétés du groupe.

II-5/ Le traitement de l'impôt

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigé par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputables aux décalages entre la date de constatation comptable et la date d'imposition fiscale.

II-6/ L'écart d'acquisition des titres

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwill ». Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition.

La durée d'amortissement qui est appliquée à partir de l'exercice 2002 est de vingt ans.

Le Goodwill négatif est constaté parmi les produits de l'exercice.

II-7/ Les règles d'évaluation des créances

II-7.1/ Provision individuelle :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2013 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2013 et un montant des produits réservés.

II-7.2/ Modifications comptables

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs, et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

a. Postes de bilan retraités :

	31/12/2012 Retraité	31/12/2012 Publié	Retrait- ements	Observations
Créances sur la clientèle	5 183 675	5 219 288	(35 613)	Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21
Autres actifs	276 351	266 975	9 376	Actif d'impôt différé retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21
Total des actifs	8 806 994	8 833 231	(26 237)	
Résultats Reportés	(19 937)	1 113	(21 050)	Impact de la constatation de la provision additionnelle sur les soldes d'ouverture de l'exercice 2012 nette de l'impôt différé
Résultat consolidé de l'exercice	82 675	87 862	(5 187)	cf. tableau ci-dessous
Total CP consolidés	551 196	577 433	(26 237)	
Total passifs et capitaux propres	8 806 994	8 833 231	(26 237)	

a. Postes de résultat retraités :

	31/12/2012 Retraité	31/12/2012 Publié	Retrait- ements	Observations
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(58 660)	(57 897)	(763)	L'impact net des dotations et reprises de provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21
Résultat d'exploitation	148 506	149 269	(763)	
Impôts sur les bénéfices	(40 213)	(35 789)	(4 424)	Effet d'impôt différé suite au retraitement rétrospectif de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21
Résultat des activités ordinaires	108 176	113 363	(5 187)	
Résultat net de la période avant modifications comptables	82 675	87 862	(5 187)	
Effet des modifications comptables net d'impôt différé	(21 050)	-	(21 050)	Impact de la constatation de la provision additionnelle sur les soldes d'ouverture de l'exercice 2012 nette de l'impôt différé
Résultat net de la période après modifications comptables	61 625	87 862	(26 237)	

NOTE III - LES SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe de la BIAT est composé comme suit :

III-1/ Le périmètre de consolidation

Au 31 Décembre 2013, le périmètre de consolidation du groupe BIAT se présente comme suit :

Dénomination	2013		2012	
	Taux de Contrôle	Taux d'Intérêt	Taux de Contrôle	Taux d'Intérêt
Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT-	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BIAT Capital	99,93%	99,93%	99,93%	99,93%
BIAT Assets Management	99,40%	99,40%	99,40%	99,40%
BIAT Capital risque	98,07%	98,07%	98,07%	98,07%
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement – CIAR-	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
SICAF BIAT	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%

Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie – SOPIAT-	99,98%	99,98%	99,97%	99,97%
Société de Promotion Touristique – SALLOUM-	43,51%	43,50%	43,51%	43,50%
Organisation et Service Informatique –OSI-	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société la PROTECTRICE	84,25%	84,25%	84,25%	84,25%
Assurances BIAT	93,98%	93,19%	45,13%	44,34%
Société FAIZA	42,31%	42,31%	42,31%	42,31%
SICAV Opportunity	73,98%	73,82%	75,92%	75,77%
SICAV Trésor	4,30%	4,27%	3,90%	3,76%
SICAV Prospérité	48,18%	48,18%	40,68%	40,68%
Société Générale de Placement – SGP-	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société TAAMIR	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société d'Informatique et de Management – SIM-	100,00%	99,99%	100,00%	99,99%
Société Golf Sousse Monastir – GSM-	62,18%	57,14%	62,18%	57,14%
Société Palm Links Immobilière	50,00%	49,99%	50,00%	49,99%
Banque d'Affaires de Tunisie – BAT-	22,22%	22,22%	22,22%	22,22%
Société Tanit International – STI-	67,30%	67,30%	67,30%	67,30%
Société Tunisie Titrisation	76,80%	75,38%	76,80%	68,07%
Société de pôle de compétitivité de Monastir - EI FEJJA-	44,99%	44,98%	59,98%	59,98%
SICAV PATRIMOINE Obligataire	26,53%	13,80%	26,31%	4,86%
Fonds commun de créances –FCC 1-	37,10%	35,97%	34,28%	24,66%
société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels - STPI-	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
Fonds Commun de placement Epargne Actions – FCP -	27,82%	27,57%	32,79%	29,41%
Fonds commun de créances –FCC 2-	47,66%	46,48%	43,89%	35,15%
Société Touristique Sahara Palace –STSP-	100,00%	67,30%	100,00%	67,30%
Société de Promotion Touristique Mohamed V	79,38%	61,41%	79,38%	61,41%
Institut Tunis Dauphine	30,00%	30,00%	35,00%	35,00%
BIAT Capital Croissance FCP	38,99%	38,96%	-	-
BIAT Capital Equilibre FCP	95,24%	95,17%	-	-
BIAT Capital Prudence FCP	35,16%	35,16%	-	-

III-2/ Les méthodes de consolidation

<i>Dénomination</i>	Méthode de consolidation	
	2013	2012
Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT-	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Capital	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Assets Management	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Capital risque	Intégration Globale	Intégration Globale
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement – CIAR-	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAF BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie – SOPIAT-	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Touristique – SALLOUM-	Intégration Globale	Intégration Globale
Organisation et Service Informatique –OSI-	Intégration Globale	Intégration Globale
Société la PROTECTRICE	Intégration Globale	Intégration Globale
Assurances BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société FAIZA	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Opportunity	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Trésor	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Prospérité	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Générale de Placement – SGP-	Intégration Globale	Intégration Globale
Société TAAMIR	Intégration Globale	Intégration Globale
Société d'Informatique et de Management – SIM-	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Golf Sousse Monastir – GSM-	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Palm Links Immobilière	Intégration Globale	Intégration Globale
Banque d'Affaires de Tunisie – BAT-	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Société Tanit International – STI-	Intégration Globale	Intégration Globale

Société Tunisie Titrisation	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de pôle de compétitivité de Monastir - EI FEJJA-	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV PATRIMOINE Obligataire	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds commun de créances –FCC 1-	Intégration Globale	Intégration Globale
société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels - STPI-	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Fonds Commun de placement Epargne Actions – FCP -	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds commun de créances –FCC 2-	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Touristique Sahara Palace –STSP-	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Touristique Mohamed V	Intégration Globale	Intégration Globale
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	Mise en équivalence
BIAT Capital Croissance FCP	Intégration Globale	-
BIAT Capital Equilibre FCP	Intégration Globale	-
BIAT Capital Prudence FCP	Intégration Globale	-

III-3/ Les participations dont le taux de contrôle est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation

Dénomination	Taux de contrôle		Motifs d'exclusion du périmètre de consolidation
	2013	2012	
International Computer Système	30,00%	30,00%	- Aucune influence notable n'est exercée par la BIAT. - Société en liquidation judiciaire. - La BIAT n'est pas un administrateur.
Société Goûts et Saveurs	33,33%	33,33%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
Société SATS	25,56%	25,56%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
Société CALL MED	24,82%	24,82%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
Société Dunes SA	44,00%	44,00%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
MOS'ARTIS	23,33%	23,33%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
IMPRIMEDIA	34,25%	34,25%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
SENSORIA	41,10%	41,10%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
SOPRACO	47,91%	47,91%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
BI FOR DECIDE	49,00%	49,00%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
GETU	32,65%	32,65%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
MONAFIL	20,00%	20,00%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
APTIV-IT	24,32%	24,32%	Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
HLC	29,82%	-	- Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession
PRICE	35,00%	-	- Détention provisoire par la BIAT CAPITAL RISQUE dans le cadre d'un contrat de rétrocession

Il est à noter qu'en décembre 2013, le groupe BIAT a constitué la société « BIAT CONSULTING ».

Cette société est exclusivement contrôlée par la BIAT au 31/12/2013.

Etant donné que la société « BIAT CONSULTING » n'est pas entrée en exploitation en 2013, elle n'est pas intégrée au périmètre de consolidation du groupe BIAT au 31/12/2013.

Par ailleurs, il importe de signaler que jusqu'à la date d'arrêté de ces états financiers consolidés, les rapports des commissaires aux comptes des sociétés mentionnées ci-dessous ne sont pas communiqués :

- Société FAIZA,
- Société TAAMIR,
- Société SIM,
- Société Tunisie Titrisation et les FCC (FCC1et FCC2),
- Société Touristique Sahara Palace « STSP »,
 -

NOTE IV - LES ELEMENTS D'ACTIF DU BILAN

IV-1/ Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT

Le poste « Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT » qui s'élève au 31 Décembre 2013 à 141 070 mD, contre 152 067 mD à la clôture de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT à concurrence de 140 830 mD et de la Protectrice à concurrence de 184 mD.

IV-2/ Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers totalisent à la clôture de l'exercice 2013 un solde de 1 562 991 mD contre 1 254 749 mD au 31 Décembre 2012. Elles proviennent principalement de la BIAT à hauteur de 1 554 831 mD, de la Protectrice à hauteur de 4 064 mD, de l'Assurance BIAT pour 1 253 mD et de la société EL Fejja à hauteur de 1 417 mD.

IV-3/ Créances nettes sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle qui s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 5 541 357 mD contre 5 183 675 mD (solde retraité) à la clôture de l'exercice précédent.

Ces créances se détaillent par société dans le tableau suivant :

Société	31/12/2013	31/12/2012 Publié	31/12/2012 Retraité
BIAT	5 519 042	5 190 121	5 154 508*
FCC 1	8 692	11 076	11 076
FCC 2	13 623	17 177	17 177
AUTRES	-	914	914
TOTAL	5 541 357	5 219 288	5 183 675*

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

IV-4/ Portefeuille titre commercial

Le volume du Portefeuille titre commercial qui est composé des titres de transaction et des titres de placement est passé d'une année à une autre de 1 575 052 mD à 1 496 416 mD répartis par catégorie de titres comme suit :

NATURE	31/12/2013	31/12/2012
Titres de transaction	896 666	850 578
Titres de placement	599 750	724 474
Total	1 496 416	1 575 052

Les titres de transaction sont détaillés par société consolidée comme suit :

TITRES DE TRANSACTION	31/12/2013	31/12/2012
BIAT	799 771	707 937
BIAT CAPITAL	2 180	2 180
ASSURANCE BIAT	77 420	67 759
SICAV TRESOR	8 395	64 948
BIAT CAPITAL RISQUE	2 817	3 057

SICAV OPPORTUNITY	354	249
BIAT ASSETS MANAGEMENT	704	768
TUNISIE TITRISATION	469	469
FCC 1	2 066	1 996
FCP EPARGNE ACTIONS	-	20
FCC 2	1 174	1 195
FCP EQUILIBRE	31	-
FCP PRUDENCE	1 285	-
TOTAL	896 666	850 578

Les titres de placement sont détaillés par société consolidée comme suit :

TITRES DE PLACEMENT	31/12/2013	31/12/2012
BIAT	573	1 230
SICAV PROSPERITY	1 157	1 381
BIAT CAPITAL	-	291
ASSURANCE BIAT	43 116	35 743
SICAV TRESOR	536 613	670 377
SICAV OPPORTUNITY	673	792
SICAV PATRIMOINE	12 947	13 725
FCC1	1	1
FCP EPARGNE ACTIONS	865	934
CIAR	5	-
SPTM V	324	-
FCP CROISSANCE	416	-
BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP	48	-
BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP	3 012	-
TOTAL	599 750	724 474

IV-5/ Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des titres mis en équivalence et des fonds gérés est passé de 113 668 mD en Décembre 2012 à 132 908 mD en Décembre 2013.

NATURE	31/12/2013	31/12/2012
Titres d'investissement	4 382	11 869
Titres de participation	106 469	93 860
Fonds Gérés	20 000	5 524
Titres mis en équivalence	2 057	2 415
Total	132 908	113 668

Ces titres sont détaillés ci-après :

IV-5-1/ Titres d'investissement

Les titres d'investissement s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 4 382 mD contre 11 869 mD à la clôture de l'exercice précédent et proviennent totalement de la BIAT.

IV-5-2/ Titres de participation

Les titres de participation se détaillent comme suit :

	Valeur brute	Dividendes ou intérêts à recevoir	Provisions	Valeur nette au 31/12/2013	Valeur nette au 31/12/2012
BIAT	53 159	6 979	-15 152	44 986	52 973
TAAMIR	602	-	-492	110	97
SGP	1 902	-	-930	972	1 323
FAIZA	400	-	-400	-	-

BIAT CAPITAL	544	-	-	544	310
ASSURANCE BIAT	3 054	-	-	3 054	3 054
BIAT CAPITAL RISQUE	51 807	-	-3 096	48 711	29 390
SICAV TRESOR	7 611	-	-	7 611	6 527
SICAF BIAT	288	-	-2	286	22
STI	182	-	-	182	164
BIAT ASSET MANAGEMENT	13	-	-	13	-
TOTAL	119 562	6 979	-20 072	106 469	93 860

IV-5-3/ Fonds gérés

Les fonds gérés s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 20 000 mD et proviennent totalement de la BIAT.

IV-5-4/ Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Banque d'Affaires de Tunisie « BAT »	739	833
Société Tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels « STPI »	1 350	1 456
Institut Tunis Dauphine	-32	126
Total	2 057	2 415

IV-6/ Valeurs Immobilisées

Les valeurs immobilisées s'élèvent au 31 décembre 2013 à 263 508 mD contre 251 432 mD à la clôture de l'exercice précédent.

IV-6-1/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles totalisant à la clôture de l'exercice 2013 un solde de 33 127 mD contre 29 602 mD au 31 Décembre 2012, se détaillent comme suit :

	2013			VALEURS NETTES 2012
	Valeurs Brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	
BIAT	58 440	-25 743	32 697	29 108
PROTECTRICE	326	-232	94	56
SGP	1	-1	-	-
GSM	23	-21	2	2
BIAT CAPITAL	109	-109	-	-
ASSURANCES BIAT	890	-829	61	2
CIAR	5	-5	-	-
SOPIAT	2	-2	-	-
BAM	5	-5	-	-
STI	87	-87	-	-
EL FEJJA	36	-20	16	21
STSP	50	-	50	50
SPTM V	511	-317	194	363
BIAT CAPITAL RISQUE	13	-	13	-
Total	60 498	-27 371	33 127	29 602

IV-6-2/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent par société consolidée comme suit :

	Valeurs Brutes	Amortissements et provisions	Valeurs Nettes 2013	Valeurs Nettes 2012
Immobilisations corporelles en cours	37 954	-	37 954	35 434
Avances Immobilisations corporelles	2 384	-	2 384	1 383
Immobilisations corporelles	335 892	-156 588	179 304	180 840
BIAT	236 515	-126 887	109 628	105 067
OSI	146	-146	-	-
PROTECTRICE	3 357	-1 489	1 868	1 315
SALLOUM	6	-6	-	-
GSM	1 637	-1 565	72	4 384
BIAT CAPITAL	56	-54	2	2
ASSURANCE BIAT	2 047	-1 351	696	663
BIAT CAPITAL RISQUE	27	-10	17	21
CIAR	148	-115	33	37
SOPIAT	1 872	-104	1 768	2 163
BIAT ASSETS MANAGEMENT	3	-2	1	-
SICAF BIAT	3	-1	2	2
STI	43 683	-19 316	24 367	24 568
TUNISIE TITRISATION	7	-3	4	6
EL FEJJA	372	-206	166	217
STSP	7 952	-526	7 426	7 480
STPM V	38 061	-4 807	33 254	34 915
Total	376 230	-156 588	219 642	217 657

IV-6-3/ Ecart d'acquisition des titres

Les écarts d'acquisition des titres se détaillent par société consolidée comme suit :

SOCIETES	Valeur Brute 2012	Valeur Brute 2013	Cumul Amortissement 2012	Cumul Amortissement 2013	Valeur Nette 2013
Titres détenus par la BIAT	8 121	18 769	4 252	8 307	10 462
SALLOUM	171	171	70	77	94
GSM	881	881	881	881	-
BIAT CAPITAL	16	16	9	10	6
ASSURANCE BIAT	86	10 734	45	583	10 151
BIAT CAPITAL RISQUE	95	95	37	43	52
SICAF BIAT	44	44	15	16	28
BAT	226	226	123	135	91
STI	6 541	6 541	3 052	6 540	1
STPI	12	12	5	5	7
SOPIAT	49	49	15	17	32
Titres détenus par la SGP	1 015	1 015	957	961	54
OSI	78	78	20	24	54
GSM	937	937	937	937	-
Titres détenus par la BIAT CAPITAL RISQUE	18	18	14	15	3
SICAF BIAT	18	18	14	15	3
Titres détenus par la SICAF BIAT	471	471	226	251	220
SIM	163	163	81	89	74

TAAMIR	131	131	66	72	59
PROTECTRICE	122	122	54	61	61
SGP	34	34	16	19	15
SOPIAT	21	21	9	10	11
Total Consolidé	9 624	20 273	5 450	9 534	10 739

IV-7/ Autres actifs

Les autres actifs du groupe BIAT totalisent au 31/12/2013 un solde de 359 931 mD contre 276 351 mD (Solde retraité) à la clôture de l'exercice précédent. La contribution de chaque société s'analyse comme suit :

SOCIETES	31/12/2013	31/12/2012 retraité	31/12/2012 Publié
Compte d'attente et de régularisation	77 787	38 577	38 577
BIAT	67 953	29 373	29 373
ASSURANCE BIAT	6 025	5 121	5 121
PROTECTRICE	573	594	594
FAIZA	137	137	137
EL FEJJA	2 720	2 922	2 922
AUTRES	379	430	430
Créance pour dépôts auprès des cédantes	343	337	337
ASSURANCE BIAT	343	337	337
Créances nées d'opérations d'assurance	10 979	7 079	7 079
ASSURANCE BIAT	10 979	7 079	7 079
Part des réassureurs dans les provisions techniques	17 951	14 360	14 360
ASSURANCE BIAT	17 951	14 360	14 360
Autres actifs courants	252 871	215 998*	206 622
BIAT	204 885	174 112*	164 736
TAAMIR	1 825	1 825	1 825
OSI	741	731	731
ASSURANCE BIAT	2 136	3 286	3 286
SALLOUM	3 781	3 784	3 784
BIAT CAPITAL RISQUE	758	831	831
FAIZA	320	321	321
GSM	6 504	966	966
PALM LINKS IMMOBILIERE	16	17	17
SOPIAT	164	91	91
STI	1 630	1 847	1 847
EL FEJJA	16 592	10 927	10 927
FCC 2	779	840	840
STSP	147	154	154
SPTM V	2 619	3 831	3 831
BIAT CAPITAL	69	403	403
AUTRES	9 905	12 032	12 032
TOTAL CONSOLIDE	359 931	276 351*	266 975

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre décembre 2012 et décembre 2013 un accroissement de 691 187 mD ou 7,85 % en passant de 8 806 994 mD (solde retraité) à 9 498 181 mD.

NOTE V - LES ELEMENTS DE PASSIF DU BILAN

V-1/ Banque centrale CCP et TGT

Le poste « Banque centrale, CCP, et TGT » qui s'élève au 31 Décembre 2013 à 18 798 mD contre 6 633 mD à la clôture de l'exercice précédent provient exclusivement de la BIAT.

V-2/ Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le poste « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » totalise au 31 Décembre 2013 un solde de 634 829 mD contre 631 919 mD à la même date de l'exercice précédent. Il provient principalement de la BIAT.

V-3/ Dépôts et avoirs de la clientèle

Le poste « Dépôts et avoirs de la clientèle » totalise au 31 Décembre 2013 un solde de 6 965 770 mD contre 6 293 171 mD à la même date de l'exercice précédent.

V-4/ Emprunts et ressources spéciales

Le poste « Emprunts et ressources spéciales » totalise au 31 Décembre 2013 un solde de 99 820 mD contre 122 411 mD à l'issue de l'exercice précédent. Il provient essentiellement de la BIAT à concurrence de 90 175 mD et de la SPT MED V à hauteur de 9 600 mD.

V-5/ Autres passifs

Les autres passifs du groupe BIAT totalisent au 31 Décembre 2013 un solde de 498 077 mD contre 430 794 mD à la clôture de l'exercice précédent. La contribution de chaque société s'analyse comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
<i>Provisions pour risque et charges</i>	83 678	84 785
BIAT	76 679	78 753
OSI	501	501
TAAMIR	297	163
FAIZA	137	137
GSM	1 136	816
BIAT CAPITAL RISQUE	30	30
ASSURANCE BIAT	500	300
STI	1 005	1 028
AUTRES	3 393	3 057
<i>Provisions techniques</i>	146 420	129 307
ASSURANCE BIAT	146 420	129 307
<i>Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires</i>	12 742	11 390
ASSURANCE BIAT	12 742	11 390
<i>Dettes nées d'opérations d'assurances</i>	3 718	5 346
ASSURANCE BIAT	3 718	5 346
<i>Compte d'attente & de régularisation</i>	149 231	130 537
BIAT	147 972	129 264
FCC 1	113	107
FCC 2	172	163
EL FEJJA	166	165
BIAT CAPITAL RISQUE	75	70
PALM LINKS IMMOBILIERE	9	9
OSI	10	6
CIAR	2	4
BIAT CAPITAL	207	158
TAAMIR	17	6
TUNISIE TITRISATION	26	16
STI	170	348
SOPIAT	0	14

	31/12/2013	31/12/2012
AUTRES	292	207
<i>Autres passifs courants</i>	102 288	69 429
BIAT	63 576	44 723
AUTRES	38 712	24 706
Total Consolidé	498 077	430 794

NOTE VI - LES INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent par société consolidée comme suit :

SOCIETES	PART DES MINORITAIRES DANS LES RESERVES CONSOLIDEES		PART DES MINORITAIRES DANS LES RESULTATS CONSOLIDES	
	2013	2012	2013	2012
PROTECTRICE	17	11	263	306
SALLOUM	2 125	2 132	-11	-8
SICAV PROSPERITY	580	823	16	17
Ste FAIZA	167	398	-	-231
GSM	-	-	-	-
BIAT CAPITAL	3	3	-	-
ASSURANCE BIAT	944	8 076	146	195
SICAV TRESOR	587 479	688 583	24 418	26 716
BIAT CAPITAL RISQUE	266	259	16	37
SOPIAT	1	1	-	-
SICAV OPPORTUNITY	261	242	5	4
BIATASSETS MANAGEMENT	4	4	3	3
PALM LINKS IMMOBILIERE	160	159	-13	-5
STI	6 259	7 483	-535	-1 209
TUNISIE TITRISATION	150	182	-25	9
EL FEJJA	12 140	6 042	1 492	1 088
SICAV PATRIMOINE	12 252	9 711	560	476
FCC 1	5 565	7 385	-	-
FONDS COMMUN DE PLACEMENT	604	621	19	15
FCC 2	7 879	9 957	-	-
STSP	-	-	-	-
STPM V	1 545	3 285	-246	-1 900
BIAT Capital Croissance FCP	336	-	-4	-
BIAT Capital Equilibre FCP	5	-	-	-
BIAT Capital Prudence FCP	2 940	-	12	-
TOTAL	641 682	745 357	26 116	25 513

NOTE VII - LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Les capitaux propres consolidés sont passés de 551 196 mD (solde retraité) au 31 décembre 2012 à 613 090 mD au 31 Décembre 2013.

Ils sont détaillés comme suit :

VII – 1/ LES RESERVES CONSOLIDEES

Les réserves consolidées se détaillent au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, par société consolidée, comme suit :

SOCIETES	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012 Publié
BIAT	366 224	315 342*	336 392
SIM	-14	10	10

SOCIETES	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012 Publié
OSI	239	253	253
TAAMIR	-15	-46	-46
LA PROTECTRICE	-741	750	750
SALLOUM	-164	-150	-150
SGP	1 698	2 510	2 510
SICAV PROSPERITY	27	65	65
FAIZA	-419	-250	-250
GSM	-18 901	-17 504	-17 504
BIAT CAPITAL	578	916	916
ASSURANCE BIAT	2 175	2 447	2 447
SICAV TRESOR	-861	734	734
BIAT CAPITAL RISQUE	-361	-317	-317
CIAR	2 416	678	678
SOPIAT	-253	-188	-188
SICAV OPPORTINUTY	-18	25	25
BIAT ASSETS MANAGEMENT	96	656	656
SICAF BIAT	3 351	3 472	3 472
PALM LINKS IMMOBILIERE	51	49	49
BAT	-66	-127	-127
STI	-11 930	-9 083	-9 083
TUNISIE TITRISATION	103	98	98
EL FEJJA	930	59	59
SICAV PATRIMOINE	-72	11	11
FCC 1	684	527	527
STPI	290	973	973
FCP	19	36	36
FCC 2	-282	495	495
STSP	-3 530	-2 603	-2 603
SPTMV	-3 515	-745	-745
I T D	-703	-572	-572
BIAT Capital Croissance FCP	5	-	-
BIAT Capital Equilibre FCP	6	-	-
BIAT Capital Prudence FCP	-6	-	-
TOTAL	337 041	298 521*	319 571

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

Société consolidé	Méthode	Capital	Réserves	Elimination Titres	Ajustement EA Positif	Amortissement EA	Dividendes	Provisions et réévaluation	Plus-value interne	Impôts différés et autres	Réserves des minoritaires	Total
BIAT	Mère		332 445				6 182	25 177	-4 425	6 845	-	366 224
SIM	IG	823	-341	-578	163	-81	-	-	-	-	-	-14
OSI	IG	20	189	-24	78	-20	-	-	-4	-	-	239
TAAMIR	IG	5 088	-611	-4 656	131	-66	26	-	-	73	-	-15
PROTECTRICE	IG	40	45	-902	122	-55	26	-	-	-	-17	-741
SPTS SALLOUM	IG	3 956	-209	-1 903	171	-68	-	-	-	14	-2 125	-164
SGP	IG	2 532	295	-3 292	34	-17	487	1 652	-	7	-	1 698
SICAV PROSPERITY	IG	1 118	-	-512	-	-	1	-	-	-	-580	27
STE FAIZA	IG	1 280	-591	-541	-	-	-	-400	-	-	-167	-419
GOLF SOUSSE MONASTIR	IG	6 500	-21 266	-4 135	1 818	-1 818	-	-	-	-	-	-18 901
Biat Capital "FPG"	IG	3 000	542	-2 998	16	-9	-	-	-	30	-3	578
ASSURANCES BIAT	IG	10 000	4 986	-22 577	10 734	-46	22	-	-	-	-944	2 175
SICAV TRESOR	IG	613 586	553	-27 521	-	-	-	-	-	-	-587 479	-861
BIAT CAPITAL RISQUE	IG	14 121	412	-13 958	95	-38	171	-	-1 086	188	-266	-361
CIAR	IG	1 000	293	-1 017	-	-	-	-	2 140	-	-	2 416
SOPIAT	IG	5 000	-146	-5 016	70	-24	57	-	-277	84	-1	-253
SICAV OPPORTUNITY	IG	1 003	-	-760	-	-	-	-	-	-	-261	-18
BIAT ASSETS MANAGEMENT	IG	500	87	-496	-	-	9	-	-	-	-4	96
SICAF BIAT	IG	19 000	448	-19 000	62	-28	1 632	1 204	-	33	-	3 351
PALM LINKS IMMOBILIERE	IG	200	109	-110	-	-	9	-	-	3	-160	51
BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE	ME	-	832	-1 000	226	-124	-	-	-	-	-	-66
SOCIETE TANT INTERNATIONAL	IG	60 000	-28 910	-28 300	6 541	-3 052	-	-12 789	-	839	-6 259	-11 930
TUNISIE TITRISATION	IG	500	135	-384	-	-	2	-	-	-	-150	103
SOCIETE EL FEJJA	IG	20 000	2 010	-8 997	-	-	-	-	-	57	-12 140	930
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	IG	16 788	-	-4 608	-	-	-	-	-	-	-12 252	-72
FCC BIAT CREDIMMO 1	IG	8 810	708	-3 269	-	-	-	-	-	-	-5 565	684
STPI	ME	-	1 282	-1 000	12	-4	-	-	-	-	-	290
FCP	IG	837	-	-214	-	-	-	-	-	-	-604	19
FCC BIAT CREDIMMO 2	IG	14 044	247	-6 694	-	-	-	-	-	-	-7 879	-282
SOCIETE TOURISTIQUE SAHARA PALACE	IG	8 000	-3 537	-8 000	-	-	7	-	-	-	-	-3 530
SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE MOHAMED V	IG	18 200	-6 036	-14 446	-	-	-	-	-	312	-1 545	-3 515
INSTITUT TUNIS DAUPHINE	ME	-	-40	-750	-	-	-	-	-	87	-	-703
BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP	IG	550	-	-209	-	-	-	-	-	-	-336	5
BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP	IG	105	-	-94	-	-	-	-	-	-	-5	6
BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP	IG	4 534	-	-1 600	-	-	-	-	-	-	-2 940	-6
TOTAL CONSOLIDE		841 135	283 931	-189 561	20 273	-5 450	8 631	14 844	-3 652	8 572	-641 682	337 041

La contribution de la BIAT dans les réserves consolidées du Groupe s'élève au 31 décembre 2013 à 108,66%.

Ces réserves se présentent par méthode de consolidation comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012 Publié
Société Mère : BIAT	366 224	315 342*	336 392
Sociétés consolidées par intégration globale	-28 704	-17 095	-17 095
Sociétés consolidées par mise en équivalence	-479	274	274
TOTAL	337 041	298 521*	319 571

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

La contribution du secteur financier, y compris la BIAT dans les réserves consolidées du Groupe s'élève au 31 décembre 2013 à 110,85 %

Ces réserves se présentent par secteur d'activité comme suit :

Secteur d'activité	31/12/2013	%	31/12/2012	%
Secteur financier	374 975	110,85%	349 368	109,32%
Banques	366 158	108,25%	336 265	105,22%
Assurances	1 434	0,42%	3 197	1,00%
OPCVM	-924	-0,27%	835	0,26%
Stes d'investissement	2 990	0,88%	3 155	0,99%
Fonds commun de créances	402	0,12%	1022	0,32%
Gestion et intermédiation en bourse	2 499	0,74%	4 216	1,32%
Stes de recouvrement	2 416	0,71%	678	0,21%
Secteur du tourisme	-38 459	-11,37%	-30 335	-9,49%
Secteur immobilier	1 003	0,30%	847	0,27%
Secteur de service	-478	-0,14%	-309	-0,10%
Total	337 041	100,00%	319 571	100,00%

VII -2/ Résultat consolidé

La contribution de chaque société consolidée dans le résultat consolidé du groupe s'analyse entre 2012 et 2013 comme suit :

Société consolidée	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012 Publié
Société Mère : BIAT	102 921	86 043 *	91 230
SIM	-8	-42	-42
OSI	-16	-38	-38
TAAMIR	-69	-90	-90
PROTECTRICE	1 398	-2 444	-2 444
SALLOUM	-18	-15	-15
SGP	-377	-76	-76
SICAV PROSPERITY	16	18	18
FAIZA	0	-169	-169
GSM	1 703	-554	-554
BIAT CAPITAL	279	-11	-11
ASSURANCE BIAT	1 465	-3 613	-3 613
SICAV TRESOR	1 090	3 614	3 614
BIAT CAPITAL RISQUE	806	1 433	1 433
CIAR	761	375	375
SOPIAT	-254	-145	-145
SICAV OPPORTUNITY	13	22	22
BIAT ASSETS MANAGEMENT	443	-598	-598
SICAF BIAT	101	-65	-65
PALM LINKS IMMOBILIERE	-14	-5	-5
BAT	-104	63	63

Société consolidée	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012 Publié
STI	-4 589	-1 537	-1 537
TUNISIE TITRISATION	-75	-102	-102
EL FEJJA	1 220	1 441	1 441
SICAV PATRIMOINE	89	98	98
FCC1	102	439	439
STPI	68	115	115
FCP	7	10	10
FCC2	72	717	717
STSP	-510	-782	-782
STPM V	-392	-1 249	-1 249
INSTITUT DAUPHINE	-79	-178	-178
BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP	-3	-	-
BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP	-5	-	-
BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP	8	-	-
TOTAL	106 049	82 675	87 862

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

VII -2/ Résultat social du groupe BIAT

Société	Résultat social 2013	Résultat social 2012 Retraité	Résultat social 2012 Publié	Variation
Société Mère : BIAT	107 658	93 933*	94 696	13 725
SIM	-	-17	-17	17
OSI	-12	-9	-9	-3
TAAMIR	-25	22	22	-47
PROTECTRICE	1 693	2 006	2 006	-313
SALLOUM	-17	-19	-19	2
SGP	86	685	685	-599
SICAV PROSPERITY	33	30	30	3
FAIZA	0	0	0	0
GSM	14 619	-1 366	-1 366	15 985
BIAT CAPITAL	285	-67	-67	352
ASSURANCE BIAT	2 170	1 257	1 257	913
SICAV TRESOR	25 508	27 836	27 836	-2 328
BIAT CAPITAL RISQUE	1 185	2 115	2 115	-930
CIAR	310	335	335	-25
SOPIAT	103	-85	-85	188
SICAV OPPORTUNITY	18	16	16	2
BIAT ASSETS MANAGEMENT	455	567	567	-112
SICAF BIAT	1 769	1 675	1 675	94
PALM LINKS IMMOBILIERE	-15	-9	-9	-6
BAT	-592	422	422	-1 014
STI	-2 377	-5 381	-5 381	3 004
TUNISIE TITRISATION	-98	31	31	-129
EL FEJJA	2 712	2 720	2 720	-8
SICAV PATRIMOINE	649	501	501	148
FCC1	102	187	187	-85
STPI	275	464	464	-189
FCP	26	21	21	5
FCC2	72	-243	-243	315
STSP	-503	-942	-942	439
STPM V	-586	-4 610	-4 610	4 024
INSTITUT DAUPHINE	-216	-633	-633	462
BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP	-7	-	-	-7
BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP	-5	-	-	-5
BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP	20	-	-	20
TOTAL	155 295	121 442*	122 205	33 898

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

Filiale	METH CONSO	Résultat social	Retraitement dotations provisions	Retraitement dividendes	Retraitement + value interne	Résultat des sociétés mises en équivalence	Impôts différés et autres	Amortissement Ecart d'acquisition positif	Résultat Minoritaire	Résultat consolidé
BIAT	Mère	107 658	-4 595	-6 182	541		5 499	-	-	102 921
SIM	IG	-	-	-	-		-	-8	-	-8
OSI	IG	-12	-	-	-		-	-4	-	-16
TAAMIR	IG	-25	-	-26	-		-12	-6	-	-69
PROTECTRICE	IG	1 693	-	-26	-		-	-6	-263	1 398
SALLOUM	IG	-17	-	-	-		-3	-9	11	-18
SGP	IG	86	27	-487	-		-1	-2	-	-377
PROSPERITY	IG	33	-	-1	-		-	-	-16	16
FAIZA	IG	-	-	-	-		-	-	-	-
G S M	IG	14 619	-	-	-18 453		5 537	-	-	1 703
BIAT CAPITAL "FPG"	IG	285	-	-	-		-5	-1	-	279
ASS BIAT	IG	2 170	-	-22	-		-	-537	-146	1 465
TRESOR	IG	25 508	-	-	-		-	-	-24 418	1 090
Biat Capital risque	IG	1 185	-	-171	-		-187	-5	-16	806
CIAR	IG	310	-	-	451		-	-	-	761
SOPIAT	IG	103	-	-57	-378		81	-3	-	-254
OPPORTUNITY	IG	18	-	-	-		-	-	-5	13
ASSET	IG	455	-	-9	-		-	-	-3	443
SICAF_BIAT	IG	1 769	-	-1 632	-		-33	-3	-	101
Links	IG	-15	-	-9	-		-3	-	13	-14
BAT	ME		-	-	-	-132	39	-11	-	-104
S T I	IG	-2 377	881	-	-		-140	-3 488	535	-4 589
TN TIT	IG	-98	-	-2	-		-	-	25	-75
FEJJA	IG	2 712	-	-	-		-	-	-1 492	1 220
SICAV OBLIGATAIRE	IG	649	-	-	-		-	-	-560	89
Fonds commun1	IG	102	-	-	-		-	-	-	102
STPI	ME		-	-	-	69	-	-1	-	68
FCP	IG	26	-	-	-		-	-	-19	7
Fonds commun2	IG	72	-	-	-		-	-	-	72
STSP	IG	-503	-	-7	-		-	-	-	-510
SPTM	IG	-586	-	-	-		-52	-	246	-392
INSTITUT TUNIS DAUPHINE	ME		-	-	-	-64	-15	-	-	-79
BIAT capital croissance FCP	IG	-7	-	-	-		-	-	4	-3
BIAT capital équilibre FCP	IG	-5	-	-	-		-	-	-	-5
BIAT capital prudence FCP	IG	20	-	-	-		-	-	-12	8
TOTAL CONSOLIDE		155 828	-3 687	-8 631	-17 839	-127	10 705	-4 084	-26 116	106 049

Ces résultats se présentent par méthode de consolidation comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012 Publié
Société Mère : BIAT	102 921	86 043*	91 230
Sociétés consolidées par intégration globale	3 243	-3 368	-3 368
Sociétés consolidées par mise en équivalence	-115	-	-
TOTAL	106 049	82 675*	87 862

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

La contribution des résultats consolidés par secteur d'activité se présente comme suit :

SECTEUR D'ACTIVITE	31/12/2013	%	31/12/2012 Retraité	31/12/2012 Publié	%
Secteur financier	109 007	102,79%	85 923*	91 110	103,73%
Banques	102 817	96,95%	86 106	91 293	103,94%
Assurances	2 863	2,70%	-6 057	-6 057	-6,95%
OPCVM	1 208	1,14%	3 752	3 752	4,31%
Stes d'investissement	907	0,86%	1 368	1 368	1,57%
Fonds commun des créances	174	0,16%	1 156	1 156	1,33%
Gestion et intermédiation en bourse	277	0,26%	-777	-777	-0,89%
Stes de recouvrement	761	0,72%	375	375	0,43%
Secteur tourisme	-3 806	-3,59%	-4 306	-4 306	-4,94%
Secteur immobilier	951	0,90%	1 316	1 316	1,51%
Secteur de service	-103	-0,10%	-258	-258	-0,30%
Total	106 049	100,00%	82 675 *	87 862	100,00%

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

CONTRIBUTION DES SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE DANS LES CAPITAUX PROPRES :

➤ PART DANS LES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE

NOM DE LA SOCIETE	% D'INTERET		PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE	
	2013	2012	2013	2012
Banque d'Affaires de Tunisie « BAT »	22,22%	22,22%	-168	-261
Société Tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels « STPI »	25,00%	25,00%	282	340
Institut Tunis Dauphine	30,00%	35,00%	-790	-630
TOTAL 1			-676	-551
Ajustement des réserves consolidées par les traitements des écarts d'acquisitions, des dividendes et de l'effet d'impôt			197	825
TOTAL 2			-479	274

➤ **PART DANS LE RESULTAT**

NOM DE LA SOCIETE	% D'INTERET		PART DU GROUPE DANS LE RESULTAT DE L'EXERCICE	
	2013	2012	2013	2012
Banque d'Affaires de Tunisie « BAT »	22,22%	22,22%	-93	74
Société Tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels « STPI »	25,00%	25,00%	69	116
Institut Tunis Dauphine	30,00%	35,00%	-79	-178
TOTAL 1 (y compris les impôts différés)			-103	12
Amortissement des écarts d'acquisition			-12	-12
TOTAL 2			-115	-

NOTE IIX - LES ELEMENTS DE L'ETAT DE RESULTAT

IIX -1/ Intérêts et revenus assimilés

Le poste « Intérêts et revenus assimilés » qui s'élève au 31 Décembre 2013 à 388 048 mD contre 322 748 mD à l'issue de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT comme l'indique le tableau suivant :

SOCIETE	SOCIAL AU 31/12/2013	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE AU 31/12/2013	TOTAL CONSOLIDE AU 31/12/2012
BIAT	390 868	-5 386	385 482	320 241
TAAMIR	-	-	-	125
BIAT CAPITAL	246	-	246	39
ASSURANCE BIAT	142	-142	-	-
CIAR	186	-15	171	94
FCC 1	718	-	718	824
FCC 2	1 175	-	1 175	1 333
STI	255	-	255	4
AUTRES	11	-10	1	88
Total	393 601	-5 553	388 048	322 748

IIX -2/ Commissions (en produits)

Le poste « Commissions en produits » se subdivise entre les commissions sur opérations d'assurances et les commissions sur opérations bancaires.

Le poste « Commissions (en produits) sur opérations d'assurance » qui s'élève au 31 Décembre 2013 à 43 576 mD contre 45 065 mD à la même date de l'exercice précédent, provient exclusivement de l'Assurance BIAT,

Les commissions sur opérations bancaires se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	SOCIAL AU 31/12/2013	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE AU 31/12/2013	TOTAL CONSOLIDE AU 31/12/2012
BIAT	94 796	-3 912	90 884	80 521
PROTECTRICE	6 969	-3 970	2 999	2 332
BIAT CAPITAL	671	-82	589	589
TOTAL	102 436	-7 964	94 472	83 442

IIX -3/ Gains sur portefeuille titre commercial

Ces gains se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	SOCIAL AU 31/12/2013	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE AU 31/12/2013	TOTAL CONSOLIDE AU 31/12/2012
BIAT	98 677	-69	98 608	90 413
TAAMIR	115	-115	-	2
SICAV PROSPERITY	49	-	49	47
BIAT CAPITAL	153	-	153	150
ASSURANCE BIAT	7 263	35	7 298	5 861
SICAV TRESOR	29 983	-1 340	28 643	31 921
BIAT CAPITAL RISQUE	425	-171	254	319
SICAV OPPORTUNITY	38	-	38	38
BIAT ASSETS MANagements	54	-	54	65
SICAF BIAT	200	-	200	1
TUNISIE TITRISATION	32	-	32	32
SICAV PATRIMOINE	764	-12	752	611
FCC 1	131	-	131	60
FCP	33	-	33	27
FCC 2	74	-	74	72
EL FEJJA	311	-210	101	-
SPT MED V	39	-	39	10
CIAR	4	-	4	-
BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP	20	-	20	-
BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP	6	-	6	-
BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP	83	-	83	-
TOTAL	138 454	-1 882	136 572	129 629

IIX -4/ Revenus du portefeuille d'investissement

Ces revenus se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	Social au 31/12/2013	Incidence des retraitements intra groupe	Total consolidé au 31/12/2013	Total consolidé au 31/12/2012
BIAT	8 614	-6 024	2 590	3 571
TAAMIR	26	-26	-	21
PROTECTRICE	35	-26	9	15
SGP	551	-499	52	37
ASSURANCE BIAT	56	-56	-	22
BIAT CAPITAL RISQUE	727	-	727	2 272
SOPIAT	59	-57	2	1
BIAT ASSETS MANagements	9	-9	-	-
SICAF BIAT	1 670	-1 632	38	-
AUTRES	10	-	10	13
TOTAL	11 757	-8 329	3 428	5 952

IIX -5/ Intérêts encourus et charges assimilées

Le poste « Intérêts encourus et charges assimilées » qui s'élève au 31 Décembre 2013 à 150 377 mD contre 124 906 mD à l'issue de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT comme l'indique le tableau suivant :

SOCIETE	SOCIAL 2013	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE 2013
BIAT	148 195	-2 020	146 175
GSM	10	-	10
ASSURANCE BIAT	289	-	289
STI	737	-709	28
FCC 1	573	-	573
FCC 2	958	-	958
FEJJA	190	-	190
AUTRES	2 153	-	2 153
TOTAL	153 105	-2 729	150 376

IIX -6/ Sinistres payés sur opérations d'assurances

Le poste « Sinistres payés sur opérations d'assurances » qui s'élève au 31 Décembre 2013 à 22 044 mD contre 21 691 mD à la même date de l'exercice précédent, provient exclusivement de l'ASSURANCE BIAT.

IIX -7/ Commissions encourues

Le poste « Commissions encourues » qui s'élève au 31 Décembre 2013 à 10 027 mD contre 10 711 mD à l'issue de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT à concurrence de 4 283 mD et de l'ASSURANCE BIAT à concurrence de 5 083 mD,

IIX -8/ Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Ces dotations aux provisions se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	31/12/2013	31/12/2012 RETRAITE	31/12/2012 PUBLIE
BIAT	56 533	-42 745*	-41 982
TAAMIR	-	-9	-9
PROTECTRICE	103	-318	-318
ASSURANCE BIAT	14 539	-17 276	-17 276
BIAT CAPITAL RISQUE	-	400	400
CIAR	-1 799	1 284	1 284
FCC 1	80	-41	-41
FCC2	-89	81	81
STSP	-	-36	-36
PALM LINKS IMMOBILIERE	-11	-	-
SOCIETE TANIT INTERNATIONAL	8	-	-
SPTM	-40	-	-
TOTAL	69 324	-58 660*	-57 897

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

IIX -9/ Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ces dotations aux provisions se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	31/12/2013	31/12/2012
BIAT	-1 410	8 085
SIM	-	-22
SGP	-411	-65
FAIZA	-	-400
BIAT CAPITAL	-13	5
ASSURANCE BIAT	-	-1

BIAT CAPITAL RISQUE	643	-974
CIAR	19	42
SICAF BIAT	-144	30
STI	559	-
FCC1	28	72
GSM	-1 224	-
SOPIAT	10	-
STSP	-2	-
TOTAL	-1 945	6 772

IIX -10/ Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	TOTAL CONSOLIDE	
	2013	2012
BIAT	5 425	3 737
TAAMIR	-	67
PROTECTRICE	129	161
GSM	433	610
EL FEJJA	4 164	5 466
BIAT CAPITAL RISQUE	58	38
PALM LINKS IMMOBILIERE	-	11
BIAT ASSETS MANagements	10	23
STI	116	60
SPT MED V	15 571	10 403
SOPIAT	1 702	-
SICAF BIAT	6	-
SOCIETE TUNISIE TITRISATION	104	-
ASSURANCES BIAT	39	-
AUTRES	37	11
TOTAL	27 794	20 587

IIX -11/ Frais de personnel

Les frais de personnel se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	31/12/2013	31/12/2012
BIAT	148 988	146 919
PROTECTRICE	3 209	2 093
SGP	16	19
SALLOUM	-	2
GSM	522	529
BIAT CAPITAL	612	693
ASSURANCE BIAT	4 429	4 067
BIAT CAPITAL RISQUE	2	529
CIAR	750	694
SOPIAT	207	119
BIAT ASSETS MANAGEMENT	368	408
SICAF BIAT	15	3
PALM LINKS IMMOBILIÈRE	3	11
STI	68	97
TUNISIE TITRISATION	201	92

EL FEJJA	588	537
STSP	125	126
SPT MED V	4 093	2 844
TOTAL	164 196	159 782

IIX -12/ Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	SOCIAL	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE	
			2013	2012
BIAT	50 488	-789	49 699	43 973
OSI	39	-	39	33
TAAMIR	31	-	31	226
PROTECTRICE	1 147	-20	1 127	1 063
SALLOUM	17	-	17	-
SGP	38	-1	37	-
GSM	248	-	248	233
BIAT CAPITAL	191	-6	185	-
ASSURANCE BIAT	4 034	-8	4 026	3 309
SICAV TRESOR	4 475	-3 092	1 383	1 590
BIAT CAPITAL RISQUE	282	555	837	162
CIAR	278	17	295	165
SOPIAT	1 693	-37	1 656	14
SICAV OPPORTUNITY	21	-8	13	-
BIAT ASSET MANAGEMENT	83	-7	76	-
SICAF BIAT	54	-3	51	-
PALM LINKS IMMOBILIÈRE	31	-	31	11
STI	554	-	554	791
TUNISIE TITRISATION	35	-	35	17
EL FEJJA	717	-95	622	363
SICAV OBLIGATAIRE	115	-74	41	38
FCC 1	121	-53	68	41
SPT MED V	5 776	-	5 776	4 282
FCP EPARGNE ACTIONS	7	-2	5	-
AUTRES	339	-172	167	378
TOTAL	70 814	-3 795	67 019	56 689

IX -13/ Dotations aux amortissements et aux provisions

Ces dotations aux amortissements se détaillent par société comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BIAT	26 222	22 412
PROTECTRICE	246	222
GSM	564	294
BIAT CAPITAL	-	1
ASSURANCE BIAT	381	358
CIAR	11	20
SOPIAT	137	-
PALM LINKS IMMOBILIÈRE	-	2
STI	197	1 382

Société	31/12/2013	31/12/2012
FEJJA	253	1 781
STSP	54	573
SPTM MED V	4 304	5 397
TAAMIR	135	-
SGP	6	-
BIAT CAPITAL RISQUE	6	-
SICAF BIAT	3	-
TUNISIE TITRISATION	1	-
AUTRES	-	4
AMORTISSEMENTS ECARTS D'ACQUISITION	4 084	390
TOTAL	36 604	32 836

IIX -14/ Impôts sur les Sociétés

Les impôts sur les sociétés se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	31/12/2013	31/12/2012 RETRAITE	31/12/2012 PUBLIE
BIAT	39 761	37 785*	33 361
GSM	-3 841	1	1
OSI	1	1	1
PROTECTRICE	725	931	931
ASSURANCE BIAT	1 045	799	799
CIAR	184	167	167
BIAT ASSETS MANAGEMENT	208	244	244
BIAT CAPITAL RISQUE	471	-151	-151
TUNISIE TITRISATION	1	16	16
SOPIAT	-78	0	0
STI	140	172	172
SICAF BIAT	62	-31	-31
AUTRES	111	279	279
TOTAL	38 790	40 213*	35 789

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-7.2)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR ETATS FINANCIERS DE CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 21 Juin 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 9.498.181 mD et un résultat consolidé bénéficiaire de 106.049 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la Banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) au 31 Décembre 2013 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n° II.7.2 « Modifications comptables » décrivant, qu'en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la Banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par ladite circulaire.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation édictée par ladite circulaire a été qualifiée en tant que changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs s'élève à 35 613 mD ayant généré un actif d'impôt différé de 9 376 mD, soit un effet net qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 de 26 237 mD. L'effet de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une reprise sur provisions de 554 mD.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 06 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

ATTIJARI VALEURS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 MARS 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration nous avons procédé à une revue limitée des états financiers de la société «**ATTIJARI VALEURS SICAV**» Société d'Investissement à Capital Variable pour la période allant du 01 Janvier 2014 au 31 Mars 2014 tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 3 273 588 DT et un résultat de la période de 85 087 DT

I.- Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaire ci-joints de la société «**ATTIJARI VALEURS SICAV**» comprenant le bilan au 31 Mars 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société ATTIJARI VALEURS SICAV arrêtés au 31 Mars 2014 ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II.- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités, constituées de disponibilités, représentent au 31 Mars 2014 30,72% de l'actif de la société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** », soit 10,72% au delà du seuil de 20% autorisé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

L'actif de la « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » est employé au 31/03/2014 à raison de 14,208% dans le capital de « **ATTIJARI LEASING** » soit au delà du seuil de 10% autorisé par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du code des organismes de placement collectif relatif à l'emploi de l'actif en titre émis ou garantis par un même émetteur

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :
FMBZ-KPMG Tunisie
Emna Rachikou

BILAN
arrêté au 31/03/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	2 268 087	6 397 926	2 278 300
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		2 062 448	5 964 646	2 075 186
b - Obligations et Valeurs assimilées		205 639	433 280	203 114
c - Autres Valeurs				0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 005 501	3 378 232	930 090
a - Placements monétaires		0	0	0
b - Disponibilités	3-4	1 005 501	3 378 232	930 090
AC 3 - Créances d'exploitation			323	0
AC 4 - Autres actifs				
TOTAL ACTIF		3 273 588	9 776 481	3 208 390
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	13 521	39 996	31 106
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	270 020	261 668	270 630
TOTAL PASSIF		283 541	301 664	301 736
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	2 953 545	9 380 597	2 856 782
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	36 502	94 220	49 872
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		49 842	134 737	5
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		-13 340	-40 517	49 866
ACTIF NET		2 990 047	9 474 816	2 906 653
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 273 588	9 776 481	3 208 390

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	2 525	5 326	325 294
a - Dividendes		0	0	308 534
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 525	5 326	16 761
c - Revenus des autres valeurs		0	0	
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	519	237	3 685
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 044	5 563	328 980
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	-12 304	-38 779	-145 009
REVENU NET DES PLACEMENTS		-9 260	-33 216	183 971
<u>PR 3 - Autres produits</u>		0	0	
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	-4 081	-7 318	-30 938
RESULTAT D'EXPLOITATION		-13 340	-40 535	153 033
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		0	18	-103 167
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-13 340	-40 517	49 866
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		0	-18	103 167
* Variation des +/- values potentielles sur titres		33 629	235 315	-976 716
* +/- values réalisées sur cession des titres		65 861	96 881	563 291
* Frais de négociation		-1 063	-1 178	-23 382
RESULTAT NET DE LA PERIODE		85 087	290 483	-283 774

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	- 13 340	- 40 535	153 033
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	33 629	235 315	- 976 716
c - +/- values réalisées sur cession de titres	65 861	96 881	563 291
d - Frais de négociation de titres	- 1 063	- 1 178	- 23 382
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	- 134 722
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	-	61 719	61 719
* Capital	-	40 000	40 000
* Régularisation des sommes non distribuables.	-	20 880	20 880
* Régularisations des sommes distribuables.	-	839	839
* Droits d'entrée	-	-	-
b - Rachats	- 1 693	- 62 159	- 5 921 343
* Capital	- 1 200	- 40 000	- 4 064 700
* Régularisation des sommes non distribuables.	- 464	- 21 337	- 1 752 628
* Régularisation des sommes distribuables.	- 29	- 822	- 104 016
* Droits de sortie	-	-	-
c - Régularisation charges capitalisées	-	-	-
d - Régularisation des sommes distribuables	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	83 394	290 043	- 6 278 120
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	2 906 653	9 184 773	9 184 773
b - En fin de période	2 990 047	9 474 816	2 906 653
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	20 548	60 795	60 795
b - En fin de période	20 536	60 795	20 548
VALEUR LIQUIDATIVE	145,600	155,849	141,457
DIVIDENDE DISTRIBUE	-	-	2,216
<u>AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</u>	2,93%	3,16%	-4,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/03/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 2 268 087DT contre 6 397 926DT au 31/03/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Coût d'acquisition	1 746 702	4 690 498	1 793 069
- Actions et droits rattachés	1 428 345	3 845 373	1 526 084
- Titres OPCVM	118 357	425 125	66 985
- Obligations et valeurs assimilées	200 000	420 000	200 000
Plus ou moins values potentielles	515 746	1 694 148	482 117
- Actions et droits rattachés	516 302	1 683 210	484 157
- Titres OPCVM	-556	10 938	-2 040
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	5 639	13 280	3 114
Total	2 268 087	6 397 926	2 278 300

L'état détaillé du portefeuille est présenté comme suit :

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% Actif	Nombre d'actions	% K EMIS
ACTIONS & DROITS RATTACHES		1 428 345,361	1 944 647,192	59,404%		
AIR LIQUIDE	57	18 055,635	17 117,100	0,523%	1 211 282	0,005%
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	5	115,190	95,050	0,003%	1 211 282	0,000%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	9	259,175	225,000	0,007%	1 211 282	0,001%
ASSAD	4 750	40 238,356	39 059,250	1,193%	12 000 000	0,040%
ATTIJARI LEASING	19 380	315 083,923	465 120,000	14,208%	2 125 000	0,912%
BIAT	1 920	121 893,946	128 641,920	3,930%	17 000 000	0,011%
BNA	3 000	38 057,434	22 659,000	0,692%	32 000 000	0,009%
CELLCOM	2 886	20 202,000	25 746,006	0,786%	4 461 532	0,065%
ESSOUKNA	16 000	81 449,467	133 392,000	4,075%	3 607 500	0,444%
LANDOR NS	6 500	48 750,000	45 565,000	1,392%	4 700 000	0,138%
MONOPRIX	10 500	174 125,992	262 500,000	8,019%	16 641 144	0,063%
ONE TECH	19 691	127 991,500	134 863,659	4,120%	53 600 000	0,037%
SAH	899	8 405,650	12 710,062	0,388%	30 471 839	0,003%
SFBT	9 300	87 518,975	142 810,800	4,363%	80 000 000	0,012%
SIMPAR	3 542	134 484,276	230 230,000	7,033%	900 000	0,394%
SITS	4 761	12 632,151	11 864,412	0,362%	15 600 000	0,031%
SOTIPAPIER	529	2 645,000	3 681,840	0,112%	23 950 000	0,002%
SPDIT SICAF	13 000	78 273,747	106 600,000	3,256%	28 000 000	0,046%
DA3/80 T.LEASING 2103	77	55,671	51,590	0,002%	8 300 000	0,001%

TUNIS RE	8 500	69 699,388	88 655,000	2,708%	15 000 000	0,057%
TUNISIE PROFILE	9 527	30 741,419	42 766,703	1,306%	45 000 000	0,021%
UBCI NG 2013	1 208	17 609,922	30 200,000	0,923%	20 001 529	0,006%
DA 8/33 UBCI 2013	16	56,544	92,800	0,003%	20 001 529	0,000%

OPCVM		118 357,393	117 801,120	3,60%		
--------------	--	--------------------	--------------------	--------------	--	--

FCP SAFA	631	66 985,514	65 952,120	2,015%	7 854	8,034%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	500	51 371,879	51 849,000	1,584%	1 098 229	0,046%

OBLIGATIONS		200 000,000	205 639,014	6,282%		
--------------------	--	--------------------	--------------------	---------------	--	--

S.I.H. MOURADI 2008 TR (B)	5 000	200 000,000	205 639,014	6,282%	140 000	3,571%
----------------------------	-------	-------------	-------------	--------	---------	--------

TOTAL PORTEFEUILLE TITRE		2 268 087,326		69,28%		
---------------------------------	--	----------------------	--	---------------	--	--

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 2 525 DT pour la période allant du 01/01/2014 au 31/03/2014 contre un montant de 5 326 DT pour la même période en 2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Revenus des actions	-	-	195 512
- Revenus des Titres OPCVM	-	-	113 021
- Revenus des Obligations	2 525	5 326	16 761
Total	2 525	5 326	325 294

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2014 au 31/03/2014, à 519DT contre 237DT au 31/03/2013, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Intérêts/ compte courant	519	237	3 685
Total	519	237	3 685

3- 4 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 1 005 501 DT contre 3 378 232 DT au 31/03/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Avoir en banque	71 359	155 642	827 357
- Sommes à l'encaissement	934 322	3 224 051	108 636
- Sommes à régler	-472	- 1716	-8 877
- intérêts sur compte courant	292	255	2 974
Total	1 005 501	3 378 232	930 090

3-5 Note sur le capital

- Capital au 31/12/2013

- Montant	2 856 782
- Nombre de titres	20 548
- Nombre d'actionnaires	52

Souscriptions réalisées

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

- Montant	-1 664
- Nombre de titres	12
- Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	33 629
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	65 861
- Frais de négociation	-1 063

- Capital au 31/03/2014

- Montant	2 953 545
- Nombre de titres	20 536
- Nombre d'actionnaires	51

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice en cours	-13 340	-40 517	49 867
Sommes distribuables des exercices antérieurs	49 842	134 737	5
Total	36 502	94 220	49 872

Les sommes distribuables de l'exercice en cours et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscription s	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	-13 340	-	-	-13 340
Sommes distribuables des exercices antérieurs	49 872	-	-30	49 842
Total	36 532	-	-30	36 502

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 13 521 DT contre un solde de 39 996 DT au 31/03/2013, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
-Gestionnaire	8 643	27 238	20 994
-Dépositaire	4878	12 758	10 112
Total	13 521	39 996	31 106

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 270 020 DT contre un solde de 261 668 DT au 31/03/2013 détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	10 084	10 961	8 849
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837	19 837

- Dividende à payer exercice 2004	26 980	26 980	26 980
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 249	7 249
- Dividende à payer exercice 2006	5 866	5 866	5 866
- Dividende à payer exercice 2007	8 881	8 881	8 881
- Dividende à payer exercice 2008	24 546	24 591	24 591
- Dividende à payer exercice 2009	13 718	13 769	13 769
- Dividende à payer exercice 2010	10 319	10 404	10 404
- Dividende à payer exercice 2011	8 363	8 431	8 431
- Dividende à payer exercice 2012	7 800	-	7 894
- CMF à payer	255	870	350
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	41 317	40 900	42 026
- TCL à régulariser	12 423	12 423	12 423
- Etat à payer	1 876	-	2 574
Total	270 020	261 668	270 630

3-9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 12 304 DT contre 38 779 DT au 31/03/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Rémunération du gestionnaire	8 642	27 238	101 852
- Rémunération du dépositaire	3 662	11 541	43 157
Total	12 304	38 779	145 009

3-10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 4 081 DT, contre 7 318 DT au 31/03/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	1 233	1 973	8 000
- Redevance CMF	732	2 308	8 632
- Frais de publicité et publications	1 973	2 959	12 000
- Services Bancaire et Autres charges	24	4	72
- TCL	119	74	2 234
Total	4 081	7 318	30 938

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 31/03/2014 s'élève à 8 642DT TTC.

4- 2Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/03/2014 s'élève à 3 662 DT TTC.

AMEN PREMIERE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 MARS 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société **AMEN PREMIERE SICAV** pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2014, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 253.268.673 DT et un résultat de la période de 2.133.009 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société **AMEN PREMIERE SICAV**, comprenant le bilan au 31 Mars 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 31 Mars 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 mars 2014 19,26% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 0,74% en deçà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 204.421.243 DT au 31 mars 2014, et représente une quote-part de 80,71% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 0,71% au-delà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

En outre, la valeur comptable des placements en actions et parts émises par des Organismes de Placement Collectif en Valeurs mobilières (OPCVM) s'élève, au 31 mars 2014, à 12.971.444 DT, représentant ainsi une quote-part de 5,14% de l'actif net de la société Amen Première Sicav, soit 0,14% au-delà du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 Avril 2014

Le Commissaire Aux Comptes :
Financial Auditing & Consulting
Dorsaf LITAIEM

BILAN

(Unité : en DT)

	Note	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
<u>ACTIF</u>				
AC1	<u>Portefeuille Titres</u>	<u>204 421 242,969</u>	<u>194 717 053,112</u>	<u>205 222 404,442</u>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	12 971 443,596	12 462 177,360	12 809 730,816
b-	Obligations et valeurs assimilées	191 449 799,373	182 254 875,752	192 412 673,626
c-	Autres valeurs			
AC2	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	<u>48 779 643,772</u>	<u>58 609 721,497</u>	<u>52 258 470,374</u>
a-	Placements monétaires	7 957 962,669	4 469 158,325	6 944 317,877
b-	Disponibilités	40 821 681,103	54 140 563,172	45 314 152,497
AC4	<u>Autres actifs</u>	<u>67 785,872</u>	<u>59 863,597</u>	<u>52 600,267</u>
TOTAL ACTIF		253 268 672,613	253 386 638,206	257 533 475,083
<u>PASSIF</u>				
PA1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>912 319,537</u>	<u>453 685,346</u>	<u>406 343,453</u>
a-	Opérateurs créditeurs	912 319,537	453 685,346	406 343,453
PA2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>45 818,733</u>	<u>147 422,903</u>	<u>134 321,799</u>
a-	Autres créditeurs divers	45 818,733	147 422,903	134 321,799
TOTAL PASSIF		958 138,270	601 108,249	540 665,252
<u>ACTIF NET</u>				
CP1	<u>Capital</u>	241 285 431,338	242 367 211,231	247 802 864,517
CP2	<u>Sommes distribuables</u>	<u>11 025 103,005</u>	<u>10 418 318,726</u>	<u>9 189 945,314</u>
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs	8 951 335,253	8 394 770,276	999,215
b-	Sommes distribuables de l'exercice en cours	2 073 767,752	2 023 548,450	9 188 946,099
ACTIF NET		252 310 534,343	252 785 529,957	256 992 809,831
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		253 268 672,613	253 386 638,206	257 533 475,083

Etat de résultat

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>2 319 127,911</u>	<u>2 180 936,229</u>	<u>9 322 050,177</u>
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>536 311,631</u>	<u>512 019,859</u>	<u>2 147 570,017</u>
Total des revenus des placements		<u>2 855 439,542</u>	<u>2 692 956,088</u>	<u>11 469 620,194</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-564 417,042</u>	<u>-543 097,760</u>	<u>-1 965 187,738</u>
Revenu net des placements		<u>2 291 022,500</u>	<u>2 149 858,328</u>	<u>9 504 432,456</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.10	<u>-74 686,271</u>	<u>-69 316,470</u>	<u>-285 495,884</u>
Résultat d'exploitation		<u>2 216 336,229</u>	<u>2 080 541,858</u>	<u>9 218 936,572</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-142 568,477</u>	<u>-56 993,408</u>	<u>-29 990,473</u>
Sommes distribuables de la période		<u>2 073 767,752</u>	<u>2 023 548,450</u>	<u>9 188 946,099</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>142 568,477</u>	<u>56 993,408</u>	<u>29 990,473</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>273 116,594</u>	<u>47 100,295</u>	<u>-389 173,512</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-346 304,473</u>	<u>-72 961,649</u>	<u>-89 533,436</u>
<u>Frais de négociation</u>		<u>-10 139,331</u>	<u>-1 647,567</u>	<u>-3 775,333</u>
Résultat net de la période		<u>2 133 009,019</u>	<u>2 053 032,937</u>	<u>8 736 454,291</u>

Etat de variation de l'actif net

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>AN1</u> <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>2 133 009,019</u>	<u>2 053 032,937</u>	<u>8 736 454,291</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>2 216 336,229</u>	<u>2 080 541,858</u>	<u>9 218 936,572</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>273 116,594</u>	<u>47 100,295</u>	<u>-389 173,512</u>
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>-346 304,473</u>	<u>-72 961,649</u>	<u>-89 533,436</u>
d- <u>Frais de négociation</u>	<u>-10 139,331</u>	<u>-1 647,567</u>	<u>-3 775,333</u>
<u>AN2</u> <u>Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-8 525 132,671</u>
<u>AN3</u> <u>Transactions sur le capital</u>	<u>-6 815 284,507</u>	<u>318 194,082</u>	<u>6 367 185,273</u>
a- <u>Souscriptions</u>	<u>74 566 194,518</u>	<u>67 274 123,962</u>	<u>313 295 809,665</u>
<u>Capital</u>	<u>71 668 019,320</u>	<u>64 794 553,031</u>	<u>304 940 333,380</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>-4 633,574</u>	<u>11 320,116</u>	<u>-321 199,445</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>2 902 808,772</u>	<u>2 468 250,815</u>	<u>8 676 675,730</u>
b- <u>Rachats</u>	<u>-81 381 479,025</u>	<u>-66 955 929,880</u>	<u>-306 928 624,392</u>
<u>Capital</u>	<u>-78 104 048,852</u>	<u>-64 430 732,723</u>	<u>-298 682 684,554</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>6 557,137</u>	<u>-12 552,947</u>	<u>316 764,742</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>-3 283 987,310</u>	<u>-2 512 644,210</u>	<u>-8 562 704,580</u>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>-4 682 275,488</u>	<u>2 371 227,019</u>	<u>6 578 506,893</u>
<u>AN4</u> <u>Actif net</u>			
a- <u>En début de période</u>	<u>256 992 809,831</u>	<u>250 414 302,938</u>	<u>250 414 302,938</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>252 310 534,343</u>	<u>252 785 529,957</u>	<u>256 992 809,831</u>
<u>AN5</u> <u>Nombre d'actions</u>			
a- <u>En début de période</u>	<u>2 465 698</u>	<u>2 403 555</u>	<u>2 403 555</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>2 401 658</u>	<u>2 407 168</u>	<u>2 465 698</u>
<u>Valeur liquidative</u>	<u>105,057</u>	<u>105,013</u>	<u>104,227</u>
<u>AN6</u> <u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>3,23%</u>	<u>3,23%</u>	<u>3,39%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-03-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur cout d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2014 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	12 971 443,596
Obligations	2	92 435 059,049
Bons de trésor assimilable	3	99 014 740,324
Total		204 421 242,969

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/03/2014	En % de l'actif net
Action SICAV (AMEN TRESOR SICAV)	116 314	12 177 752,253	12 423 963,596	4,92%
FCP CAP GAR	400	400 000,000	547 480,000	0,22%
TOTAL	116 714	12 577 752,253	12 971 443,596	5,14%

(2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2014	En % de l'actif net
AB 2006	10 000	300 000,000	302 296,000	0,12%
AB 2008 TA	25 000	1 666 666,665	1 741 466,664	0,69%
AB 2008 TAA	40 000	2 666 676,525	2 786 356,524	1,10%
AB 2008 TB	15 000	1 125 000,000	1 179 372,000	0,47%
AB 2009 CA	18 000	1 320 000,000	1 348 857,600	0,53%
AB 2009 CB	13 000	953 333,332	974 590,931	0,39%
AB 2010	80 000	6 400 000,001	6 566 400,001	2,60%
AB 2011-1	20 000	1 600 000,000	1 640 000,000	0,65%
AB 2011-1VAR	20 000	1 600 000,000	1 637 440,000	0,65%
AB 2012B	60 000	5 400 000,000	5 539 440,000	2,20%
AB 2012BB	10 000	900 000,000	923 240,000	0,37%
AIL 2010-1	10 000	400 000,000	416 480,000	0,17%
AIL 2011-1	15 000	900 000,000	938 340,000	0,37%
AIL 2011-11	10 000	600 000,000	625 560,000	0,25%
AIL 2012-1	20 000	1 600 000,000	1 667 536,000	0,66%
AIL 2012-1 A	15 000	1 200 000,000	1 250 652,000	0,50%

AIL 2013	10 000	1 000 000,000	1 046 792,000	0,41%
ATB 2007/1	30 000	2 100 000,000	2 197 916,000	0,87%
ATB 2007/11	15 000	1 050 000,000	1 104 474,000	0,44%
ATB 2009 TA2	30 000	2 250 000,000	2 335 248,000	0,93%
ATB 2009 TB1	5 000	500 000,000	519 740,000	0,21%
ATL 2009	10 000	200 000,000	207 984,000	0,08%
ATL 2009/2	20 000	1 200 000,000	1 225 952,000	0,49%
ATL 2010-1	40 000	1 600 000,000	1 643 264,000	0,65%
ATL 2010-11	800	31 996,800	32 994,560	0,01%
ATL 2010-2	5 000	400 000,000	404 436,000	0,16%
ATL 2011-11	5 000	500 000,000	502 300,000	0,20%
ATL 2012-1	10 000	800 000,000	841 002,000	0,33%
ATL 2012-11	10 000	800 000,000	832 888,000	0,33%
ATL 2013-2TF	10 000	1 000 000,000	1 021 776,000	0,40%
ATL 2014-1TF	5 000	500 000,000	503 120,000	0,20%
ATLESING 010	1 500	60 000,000	61 681,200	0,02%
ATLESING12-1	10 000	800 000,000	833 424,000	0,33%
ATLESING121	10 000	800 000,000	841 834,000	0,33%
ATTIJ 2010	20 000	1 142 857,142	1 153 241,142	0,46%
ATTILEAS2011	7 500	450 000,000	454 614,000	0,18%
ATTILEAS201A	5 000	300 000,000	303 076,000	0,12%
ATTILES20111	5 000	300 000,000	303 076,000	0,12%
ATTLEA2012/1	10 000	1 000 000,000	1 042 448,000	0,41%
BATAM2001 (i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%
BH 2007	20 000	400 000,000	405 824,000	0,16%
BH 2007A	20 000	400 000,000	405 824,000	0,16%
BH 2009	40 000	3 384 615,384	3 420 391,384	1,36%
BNA 2009	10 000	733 333,332	764 493,332	0,30%
BNA 20091	10 000	733 330,000	770 304,000	0,31%
BTE 2009	15 000	900 000,000	920 508,000	0,36%
BTE 20099	15 000	900 000,000	920 508,000	0,36%
BTE 2010	25 000	1 750 000,000	1 787 060,000	0,71%
BTE 2010 AP	7 000	490 000,000	501 390,400	0,20%
BTE 2011B	5 000	450 000,000	453 144,000	0,18%
BTK 2009 B	30 000	1 800 000,000	1 807 152,000	0,72%
BTK 2009 CA	10 000	733 333,333	735 805,333	0,29%
BTK2012/1A	10 000	800 000,000	815 520,000	0,32%
CIL 2009/1	10 000	200 000,000	206 144,000	0,08%
CIL 2009/2	30 000	600 000,000	613 992,000	0,24%
CIL 2009/3	20 000	400 000,000	402 848,000	0,16%
CIL 2009/33	10 000	200 000,000	201 424,000	0,08%
CIL 2010/2	5 000	200 000,000	203 512,000	0,08%
CIL 2010/2/2	600	24 000,000	24 421,440	0,01%
CIL 2010/2A	900	36 000,000	36 632,160	0,01%
CIL 2011/1	10 000	400 000,000	402 168,000	0,16%
CIL 2012/1A	10 000	600 000,000	600 160,000	0,24%

CIL 2013/1B	15 000	1 500 000,000	1 527 648,000	0,61%
EL WIFECK 13	5 000	500 000,000	525 820,000	0,21%
HL 2009/2TF	10 000	200 000,000	204 536,000	0,08%
HL 2010/1	10 000	400 000,000	416 534,000	0,17%
HL 2010/1 1	10 000	400 000,000	413 208,000	0,16%
HL 2010/2/2	600	24 000,000	24 386,520	0,01%
HL 2012/1	20 000	1 600 000,000	1 643 792,000	0,65%
HL 2012/11	10 000	800 000,000	821 896,000	0,33%
HL 2013/1	5 000	500 000,000	524 120,000	0,21%
HL 2013/2B	7 500	750 000,000	759 180,000	0,30%
MODSING2012	5 000	500 000,000	502 992,000	0,20%
MX 2010 TA	2 000	160 000,000	167 797,200	0,07%
MX 2010 TB	700	56 000,000	58 666,020	0,02%
MX 2010 TBB	1 350	108 000,000	113 263,110	0,04%
MX 2010 TE	10 000	800 000,000	832 192,000	0,33%
PANOBOIS2007	4 000	160 000,000	168 115,200	0,07%
SIHM 2008TA	8 000	320 000,000	329 024,000	0,13%
SIHM 2008TB	2 000	80 000,000	82 256,000	0,03%
STB2008/1B	25 000	1 718 750,000	1 793 970,000	0,71%
STM 2007 TC	2 000	40 000,000	41 094,400	0,02%
STM 2007 TD	6 750	135 000,000	138 693,600	0,05%
STM 2007 TE	1 750	35 000,000	35 957,600	0,01%
TLG 2011-1	10 000	600 000,000	622 304,000	0,25%
TLG 2011-2	10 000	600 000,000	612 048,000	0,24%
TLG 2011-3	5 000	300 000,000	302 384,000	0,12%
TLG 2012-1	10 000	800 000,000	833 104,000	0,33%
UIB 2009-1 C	60 000	4 800 000,000	4 958 784,000	1,97%
UIB 2011-1 B	15 000	1 350 000,000	1 390 632,000	0,55%
UIB 2011-1BB	5 000	450 000,000	463 544,000	0,18%
UIB 2011-2	10 000	714 285,714	719 917,714	0,29%
UIB 2011-22	10 000	714 285,714	719 917,714	0,29%
UNICTOR 2013	35 000	3 500 000,000	3 590 748,000	1,42%
UNICTOR2013	9 500	950 000,000	980 861,700	0,39%
UNIFAC 2010	10 000	400 000,000	402 704,000	0,16%
UNIFAC 2010A	9 000	360 000,000	362 433,600	0,14%
TOTAL		91 876 463,942	92 435 059,049	36,64%

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2014	En % de l'actif net
BTA090215	7 100	7 389 378,788	7 444 933,732	2,95%
BTA090215BIS	9 700	10 130 680,000	10 206 579,008	4,05%
BTA09052022	5 000	5 010 000,000	5 257 265,600	2,08%
BTA090714825	5 000	5 525 000,000	5 675 493,200	2,25%
BTA10082022	4 000	3 904 000,000	4 039 136,480	1,60%
BTA10082022B	11 000	10 725 000,000	11 103 038,320	4,40%
BTA10082022C	2 400	2 287 200,000	2 368 134,633	0,94%
BTA110319	4 800	4 968 000,000	4 980 151,296	1,97%
BTA110319A	3 800	3 907 275,000	3 916 894,776	1,55%
BTA110319B	4 000	4 062 200,000	4 072 326,080	1,61%
BTA11072017	7 000	7 000 000,000	7 273 402,640	2,88%
BTA12022020	11 016	10 795 680,000	10 859 422,101	4,30%
BTA140414A	800	800 000,000	846 290,432	0,34%
BTA140414B	2 900	2 987 000,000	3 067 802,816	1,22%
BTA140414C	23	23 690,000	24 330,850	0,01%
BTA140414D	220	220 000,000	232 729,869	0,09%
BTA140414E	750	772 500,000	793 397,280	0,31%
BTA140414F	230	230 000,000	243 308,499	0,10%
BTA140414G	80	80 000,000	84 629,043	0,03%
BTA140414H	80	80 000,000	84 629,043	0,03%
BTA140414I	80	80 000,000	84 629,043	0,03%
BTA140414J	80	80 000,000	84 629,043	0,03%
BTA140414K	230	230 000,000	243 308,499	0,10%
BTA140414L	80	80 000,000	84 629,043	0,03%
BTA140414M	80	80 000,000	84 629,043	0,03%
BTA140414N	80	80 000,000	84 629,043	0,03%
BTA140414O	2 840	2 840 000,000	3 004 331,034	1,19%
BTA140414P	1 760	1 760 000,000	1 873 700,998	0,74%
BTA15012020	11 000	10 780 000,000	10 896 358,880	4,32%
TOTAL		96 907 603,788	99 014 740,324	39,24%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus des obligations	1 060 666,400	981 109,408	3 988 536,261
Dividendes	0,000	0,000	402 197,474
Revenus des BTA	1 258 461,511	1 199 826,821	4 931 316,442
TOTAL	2 319 127,911	2 180 936,229	9 322 050,177

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2014 à 7 957 962,669 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BIT020414	03/03/2014	UNIFACTOR	1 500 000	02/04/2014	7 828,592	1 492 171,408	1 499 737,391	0,59%
BIT120414	11/02/2014	ASSAD	1 000 000	12/04/2014	10 149,578	989 850,422	998 119,763	0,40%
BIT120414A	11/02/2014	ASSAD	1 000 000	12/04/2014	10 149,578	989 850,422	998 119,763	0,40%
BIT210514	20/02/2014	SERVICOM	1 500 000	21/05/2014	24 134,637	1 475 865,363	1 486 470,935	0,59%
BIT280414	29/01/2014	AMS	1 000 000	28/04/2014	15 955,310	984 044,690	995 145,636	0,39%
BIT290514	28/02/2014	ETS LOUKIL ET CIE	2 000 000	29/05/2014	30 256,800	1 969 743,200	1 980 369,181	0,78%
TOTAL			8 000 000		98 474,495	7 901 525,505	7 957 962,669	3,15%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Placement en compte courant à terme	293 306,796	267 737,131	1 468 402,712
Billets de trésorerie	119 977,489	48 046,262	239 842,049
Certificat de dépôt	55 707,346	65 261,237	103 999,407
Compte Rémunéré	67 320,000	130 975,229	335 325,849
TOTAL	536 311,631	512 019,859	2 147 570,017

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2014 à 40 821 681,103 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	17 000 000,000	17 423 433,023	6,91%
Avoirs en banque		23 398 248,080	9,27%
TOTAL	17 000 000,000	40 821 681,103	16,18%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT260414	AMEN BANK	26/04/2014	2 042 261,918	6,22
PLACT270514	AMEN BANK	27/05/2014	3 057 122,666	6,91
PLACT010614	AMEN BANK	01/06/2014	1 003 769,206	5,93
PLACT070614	AMEN BANK	07/06/2014	10 310 632,329	4,74
PLACT310714	AMEN BANK	31/07/2014	1 009 646,904	7,46
TOTAL			17 423 433,023	

3.4 Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Intérêts courus sur comptes rémunérés	67 785,872	59 863,597	52 600,267
Total	67 785,872	59 863,597	52 600,267

3.5 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Gestionnaire	107 368,987	54 861,632	0,000
Dépositaire	804 950,550	398 823,714	406 343,453
Total	912 319,537	453 685,346	406 343,453

3.6 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Retenue à la Source	4 043,936	133 142,946	114 711,291
CMF	41 774,797	14 279,957	19 610,508
Total	45 818,733	147 422,903	134 321,799

3.7 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2013	247 802 864,517
Souscriptions	71 668 019,320
Rachats	-78 104 048,852
Frais de négociation	-10 139,331
VDE/emp.société	-2 000 000,000
VDE/titres.Etat	-200 190,000
VDE / titres OPCVM	393 691,343
+/-V réalisée emp.société	44,761
+/- V réal/titres Etat	-408 908,400
+/- V réal/ titres OPCVM	62 559,166
+/- V report/oblig.société	2 000 000,000
+/- V report/titres.Etat	373 754,500
+/- V report/titres OPCVM	-294 139,249
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-4 633,574
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	6 557,137
Capital au 31-03-2014	241 285 431,338

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 31/03/2014 s'élève à -4 682 275,488 Dinars

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/03/2014 est de 2 401 658 contre 2 407 168 au 31/03/2013.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2013	1 958
Nombre d'actionnaires entrants	70
Nombre d'actionnaires sortants	-59
Nombre d'actionnaires au 31-03-2014	1 969

3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/03/2014 s'élèvent à 11 025 103,005 DT contre 10 418 318,726 DT au 31/03/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Période du 01/01/2013 Au 31/03/2013	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Sommes distribuables exercices antérieurs	8 951 335,253	8 394 770,276	999,215
Résultat d'exploitation	2 216 336,229	2 080 541,858	9 218 936,572
Régularisation du résultat d'exploitation	-142 568,477	-56 993,408	-29 990,473
Total	11 025 103,005	10 418 318,726	9 189 945,314

3.9- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire, composée d'honoraires de gestion administrative calculés sur la base de 0.2% de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05% de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;
- la rémunération du dépositaire composée d'une commission de dépositaire calculée sur la base d'un taux variable selon le montant de l'actif de AMEN PREMIERE et d'une commission de distribution calculée sur la base de 0,59% de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et ce, conformément aux dispositions de la convention de dépôt conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN BANK.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Période du 01/01/2013 Au 31/03/2013	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	165 809,945	159 546,934	426 836,673
Rémunération du dépositaire	398 607,097	383 550,826	1 538 351,065
Total	564 417,042	543 097,760	1 965 187,738

3.10- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Période du 01/01/2013 Au 31/03/2013	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Redevance du CMF	66 323,977	63 818,772	255 965,241
Sces bancaires et assimilés	86,173	49,666	434,175
TCL	8 276,121	5 448,032	23 496,468
Jetons de présence	0,000	0,000	5 600,000
Total	74 686,271	69 316,470	285 495,884

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 Mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 431.131.817, un actif net de D : 430.659.326 et un bénéfice de la période de D : 4.268.883.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT », comprenant le bilan au 31 mars 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis ou garantis par la «STB» représentent à la clôture de la période 12,42 % de l'actif net, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 25 avril 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

**FINOR
Karim DEROUICHE**

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	<u>298 092 419</u>	<u>334 745 066</u>	<u>322 273 525</u>
Obligations et valeurs assimilées		298 092 419	333 142 780	321 833 151
Titres OPC		-	1 602 286	440 374
Placements monétaires et disponibilités		<u>132 822 887</u>	<u>115 057 264</u>	<u>103 841 068</u>
Placements monétaires	5	132 372 777	114 504 843	103 338 239
Disponibilités		450 110	552 421	502 829
Créances d'exploitation	9	<u>216 511</u>	<u>236 729</u>	<u>234 883</u>
TOTAL ACTIF		<u>431 131 817</u>	<u>450 039 059</u>	<u>426 349 476</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	<u>472 491</u>	<u>456 877</u>	<u>457 925</u>
TOTAL PASSIF		<u>472 491</u>	<u>456 877</u>	<u>457 925</u>
ACTIF NET				
Capital	12	<u>409 342 471</u>	<u>428 458 657</u>	<u>408 887 316</u>
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		17 024 651	16 823 726	3 770
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 292 204	4 299 799	17 000 465
ACTIF NET		<u>430 659 326</u>	<u>449 582 182</u>	<u>425 891 551</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>431 131 817</u>	<u>450 039 059</u>	<u>426 349 476</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	3 650 858	3 948 560	16 213 409
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 644 162	3 948 560	16 161 056
Revenus des titres OPC		6 696	-	52 353
Revenus des placements monétaires	7	1 261 513	1 042 006	4 298 183
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 912 371	4 990 566	20 511 592
Charges de gestion des placements	10	(609 439)	(641 810)	(2 571 268)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 302 932	4 348 756	17 940 324
Autres produits	11	1 802	-	-
Autres charges		(1)	(2)	(12)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 304 733	4 348 754	17 940 312
Régularisation du résultat d'exploitation		(12 529)	(48 955)	(939 847)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 292 204	4 299 799	17 000 465
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12 529	48 955	939 847
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		976 046	13 393	(429 866)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(1 011 896)	(143 152)	204 867
RESULTAT DE LA PERIODE		4 268 883	4 218 995	17 715 313

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	4 268 883	4 218 995	17 715 313
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	4 304 733	4 348 754	17 940 312
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	976 046	13 393	(429 866)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 011 896)	(143 152)	204 867
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(16 671 966)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	498 892	(1 433 019)	(21 948 002)
Souscriptions			
- Capital	39 852 188	54 630 395	253 566 114
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 780)	(6 310)	(104 501)
- Régularisation des sommes distribuables	1 827 409	2 349 222	8 628 191
Rachats			
- Capital	(39 361 262)	(55 963 630)	(274 395 658)
- Régularisation des sommes non distribuables	1 859	7 815	126 214
- Régularisation des sommes distribuables	(1 819 522)	(2 450 511)	(9 768 362)
VARIATION DEL'ACTIF NET	4 767 775	2 785 976	(20 904 655)
ACTIF NET			
En début de période	425 891 551	446 796 206	446 796 206
En fin de période	430 659 326	449 582 182	425 891 551
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	4 152 780	4 364 226	4 364 226
En fin de période	4 157 766	4 350 692	4 152 780
VALEUR LIQUIDATIVE	103,580	103,336	102,556
TAUX DE RENDEMENT	1,00%	0,94%	3,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2014 à D : 298.092.419 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		294 515 972	298 092 419	69,22%
Obligation de sociétés		97 298 665	99 772 572	23,17%
AB SUB 2010	30 000	2 399 700	2 461 395	0,57%
AB SUB 2010	20 000	1 599 800	1 640 930	0,38%
AB SUB 2011-1	20 000	1 600 000	1 639 789	0,38%
AMEN BANK 2006	10 000	300 000	302 280	0,07%
AMENBANK 2009 A	20 000	1 466 400	1 498 280	0,35%
AMENBANK A 2008	15 000	999 975	1 044 708	0,24%
AMENBANK B 2008	25 000	1 875 000	1 965 329	0,46%
AMENBANK2009 B	30 000	2 199 600	2 248 148	0,52%
AIL 2011-1	10 000	600 000	625 483	0,15%
AIL 2012-1	5 000	400 000	416 833	0,10%
AIL 2013-1 F	10 000	1 000 000	1 046 641	0,24%
AIL 2013-1 F	2 900	290 000	303 526	0,07%
AIL 2013-1 V	10 000	1 000 000	1 046 195	0,24%
ATB 2007/1 D	50 000	3 800 000	3 972 550	0,92%

ATB SUB2009 A2	40 000	3 000 000	3 112 530	0,72%
ATBSUB2009 B1	10 000	1 000 000	1 039 353	0,24%
ATL 2010-1	20 000	800 000	822 292	0,19%
ATL 2010-1	5 000	200 000	205 573	0,05%
ATL 2010-2	20 000	1 600 000	1 618 136	0,38%
ATL 2012-1	10 000	800 000	832 782	0,19%
ATL 2013-1	20 000	2 000 000	2 102 242	0,49%
ATL 2013-2	20 000	2 000 000	2 042 924	0,47%
ATL 2013-2	10 000	1 000 000	1 021 462	0,24%
ATL 2014-1	15 000	1 500 000	1 503 360	0,35%
ATL2008SUB	5 000	500 000	516 953	0,12%
ATTIJA LEAS 2013-1 C	20 000	2 000 000	2 040 149	0,47%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	857 150	869 534	0,20%
ATTIJARI LEASING 2014-1 C	20 000	2 000 000	2 000 000	0,46%
BH V 2013-1	10 000	1 000 000	1 039 218	0,24%
BH 2007	50 000	1 000 000	1 014 699	0,24%
BH 2009 A	20 000	1 692 000	1 710 300	0,40%
BH 2013-1	10 000	1 000 000	1 041 135	0,24%
BNA 2009 SUB	28 000	2 052 960	2 139 947	0,50%
BTE 2009	49 000	2 940 000	3 006 645	0,70%
BTE 2010 A	20 000	1 400 000	1 432 210	0,33%
BTE 2011 B	10 000	900 000	906 164	0,21%
BTK 2009 C	10 000	733 200	736 108	0,17%
BTK 2012-1 B	20 000	1 714 300	1 746 493	0,41%
CHO 2009	6 000	450 000	457 399	0,11%
CHOCOMPANY 2009	3 000	225 000	227 522	0,05%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	1 011 918	0,23%
CIL 2009/1 F	8 000	160 000	164 899	0,04%
CIL 2009/2	15 000	300 000	306 963	0,07%
CIL 2009/3	10 000	200 000	201 404	0,05%
CIL 2010/1	10 000	400 000	411 622	0,10%
CIL 2010/2 F	10 000	400 000	406 974	0,09%
CIL 2011/1	10 000	400 000	402 096	0,09%
CIL 2011/1	5 000	200 000	201 048	0,05%
CIL 2011/1	5 000	200 000	201 048	0,05%
CIL 2012/1	5 000	300 000	300 039	0,07%
CIL 2012/2	20 000	1 600 000	1 608 434	0,37%
CIL 2013/1 B	20 000	2 000 000	2 036 548	0,47%
CIL V 2010/2	10 000	400 000	407 050	0,09%
CIL2009/1 V	12 000	240 000	247 593	0,06%
ELW 2010	14 000	560 000	565 359	0,13%
ELW 2013	20 000	2 000 000	2 101 260	0,49%
HL 2013/2	10 000	1 000 000	1 004 994	0,23%
HL F 2010/1	5 500	220 000	227 240	0,05%
HL F 2010/2	5 000	200 000	202 986	0,05%
HL F 2013/1	10 000	1 000 000	1 048 092	0,24%
HL V 2010/1	7 500	300 000	310 217	0,07%
HL V 2010/2	10 000	400 000	405 981	0,09%

HL V 2013/1	10 000	1 000 000	1 045 883	0,24%
MEUBLATEX C 2010	1 000	80 000	83 210	0,02%
PANOBOIS 2007	2 000	80 000	84 046	0,02%
SIHM 2008 A	3 000	120 000	123 367	0,03%
SIHM 2008 C	5 000	200 000	205 611	0,05%
SIHM 2008 D	2 000	80 000	82 244	0,02%
STB 2008/2	50 000	3 437 500	3 457 579	0,80%
STB 2008/2	20 000	1 399 200	1 401 846	0,33%
STB 2011 A	9 000	642 780	648 194	0,15%
STB 2011 A	5 000	357 100	360 108	0,08%
STM 2007 B	10 000	200 000	205 442	0,05%
STM 2007 C	4 000	80 000	82 177	0,02%
TL 2011-2	10 000	600 000	611 972	0,14%
TL 2011-3	5 000	300 000	302 346	0,07%
TL 2013-1 B	10 000	1 000 000	1 028 444	0,24%
TL 2013-1 B	10 000	1 000 000	1 028 444	0,24%
TL 2013-2 B	10 000	1 000 000	1 008 995	0,23%
TL 2014-1 B	20 000	2 000 000	2 000 000	0,46%
TL F 2010-2	10 000	400 000	406 315	0,09%
TL F 2011-1	7 500	450 000	466 674	0,11%
TL SUB 2009	5 000	100 000	102 316	0,02%
TL SUB 2010	20 000	800 000	803 143	0,19%
TL SUB 2013	5 000	500 000	525 545	0,12%
TL SUB 2013	2 000	200 000	210 218	0,05%
TL V 2010-2	10 000	400 000	406 383	0,09%
TL V 2011-1	7 500	450 000	466 189	0,11%
UBCI 2013	20 000	2 000 000	2 090 617	0,49%
UIB 2009-1 A	40 000	2 400 000	2 470 974	0,57%
UIB 2009-1 B	40 000	2 932 800	3 023 661	0,70%
UIB 2009-1 C	20 000	1 600 000	1 652 724	0,38%
UIB 2011-1 A	20 000	1 600 000	1 643 247	0,38%
UIB 2011-1 B	20 000	1 800 000	1 853 935	0,43%
UIB 2011-2	10 000	714 200	719 741	0,17%
Bons du trésor assimilables		197 217 307	198 319 847	46,05%
BTA 02/2015	39 933	41 774 594	40 460 316	9,39%
BTA 05/2022	33 983	35 150 015	36 407 365	8,45%
BTA 07/2017	11 500	11378500	11 906 851	2,76%
BTA 03/2019	36 000	37 177 300	36 694 621	8,52%
BTA 03/2016	16 000	16 198 220	16 074 056	3,73%
BTA 08/2022	20 200	19 546 719	20 153 099	4,68%
BTA 10/2018	19 000	18 996 840	19 389 195	4,50%
BTA 10/2015	4 000	3 999 860	4 074 887	0,95%
BTA 12/2016	13 000	12 995 259	13 159 457	3,06%
TOTAL		294 515 972	298 092 419	69,22%

Pourcentage par rapport à l'Actif

69,14%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2014 à D : 132.372.777 se détaillant comme suit :

			Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% actif net
Billets de trésorerie avisés				1 935 803	1 946 859	0,45%
BT MEDCOM	du 28/02/2014 à 8,36%	pour 180 jours	STB	1 935 803	1 946 859	0,45%
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation				2 927 653	2 956 985	0,69%
BT ELWIFAK LEASING	du 19/12/2013 à 7%	pour 120 jours		981 759	997 264	0,23%
BT ELWIFAK LEASING	du 13/02/2014 à 7%	pour 180 jours		1 945 894	1 959 721	0,46%
Bon du trésor à court terme				15 118 764	15 214 916	3,53%
BTCT au 23/12/2014 acquis le 10/01/2014				4 594 950	4 636 305	1,08%
BTCT au 23/12/2014 acquis le 31/12/2013				3 354 499	3 381 335	0,79%
BTCT au 24/02/2015 acquis le 20/02/2014				7 169 315	7 197 276	1,67%
Comptes à terme STB				62 400 000	63 507 992	14,75%
Placement au 21/10/2014 (au taux de 4,9%)				15 000 000	15 289 973	3,55%
Placement au 24/03/2015 (au taux de 5,2%)				1 500 000	1 503 419	0,35%
Placement au 21/10/2015 (au taux de 6,72%)				10 000 000	10 251 862	2,38%
Placement au 07/11/2014 (au taux de 4,9%)				900 000	915 755	0,21%
Placement au 19/07/2014 (au taux de 4,64%)				5 000 000	5 129 157	1,19%
Placement au 29/09/2014 (au taux de 4,88%)				3 500 000	3 571 876	0,83%
Placement au 30/12/2014 (au taux de 4,75%)				5 000 000	5 046 849	1,17%
Placement au 29/09/2015 (au taux de 7%)				6 000 000	6 176 745	1,43%
Placement au 19/01/2016 (au taux de 6,74%)				5 500 000	5 564 999	1,29%
Placement au 29/02/2016 (au taux de 6,71%)				10 000 000	10 057 357	2,34%
Certificats de dépôt				48 440 863	48 746 025	11,32%
Certificat de dépôt STISUD BANK au 26/08/2014 (au taux de 5,24%)				3 000 000	3 089 429	0,72%
Certificat de dépôt STB au 28/09/2014 (au taux de 5,2%)				7 000 000	7 156 116	1,66%
Certificat de dépôt STB au 19/08/2014 (au taux de 5,11%)				6 000 000	6 021 803	1,40%
Certificat de dépôt STB au 01/04/2014 (au taux de 4,68%)				7 484 440	7 499 222	1,74%
Certificat de dépôt STB au 02/04/2014 (au taux de 4,68%)				1 995 851	1 999 585	0,46%
Certificat de dépôt STB au 07/04/2014 (au taux de 4,68%)				3 991 702	3 996 681	0,93%
Certificat de dépôt STB au 08/04/2014 (au taux de 4,68%)				7 983 403	7 992 531	1,86%
Certificat de dépôt STB au 03/04/2014 (au taux de 4,68%)				1 997 923	1 999 377	0,46%
Certificat de dépôt STB au 04/04/2014 (au taux de 4,68%)				3 496 365	3 498 546	0,81%
Certificat de dépôt STB au 14/04/2014 (au taux de 4,68%)				1 496 888	1 497 666	0,35%
Certificat de dépôt STB au 15/04/2014 (au taux de 4,68%)				1 496 888	1 497 510	0,35%
Certificat de dépôt STB au 06/04/2014 (au taux de 4,68%)				499 481	499 636	0,12%
Certificat de dépôt STB au 09/04/2014 (au taux de 4,68%)				1 997 923	1 997 923	0,46%
TOTAL				130 823 083	132 372 777	30,74%
Pourcentage par rapport à l'Actif						30,70%

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2014 à D : 3.650.858, contre D : 3.948.560 pour la période allant 01/01 au 31/03/2013, se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2014	Trimestre 1 2013
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 160 998</u>	<u>956 387</u>
- Intérêts	1 160 998	956 387
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>2 483 164</u>	<u>2 992 173</u>
- Intérêts des BTA	2 483 164	2 992 173
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>	<u>6 696</u>	-
- Commissions de rétrocession	6 696	-
TOTAL	3 650 858	3 948 560

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2014 à D : 1.261.513, contre D : 1.042.006 pour la période allant 01/01 au 31/03/2013, se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2014	Trimestre 1 2013
Intérêts des billets de trésorerie	57 387	123 653
Intérêts des comptes à terme	664 193	380 679
Intérêts des BTCT	108 338	188 137
Intérêts des certificats de dépôt	431 595	349 537
TOTAL	1 261 513	1 042 006

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à D : 472.491 , contre D : 456.877 au 31/03/2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>
Gestionnaire	178 640	200 548
Dépositaire	104 635	83 714
Commission de distribution	189 216	172 615
Total	<u>472 491</u>	<u>456 877</u>

Note 9 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à D : 216.511, contre D : 236.729 au 31/03/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>
Sommes à l'encaissement	145 655	155 176
Retenues à la source sur BTA	44 668	45 016
Intérêts intercalaires courus sur obligations	7 733	16 392
Autres	18 455	20 145
Total	<u>216 511</u>	<u>236 729</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2014 à D : 609.439 , contre D : 641.810 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 et se détaillent ainsi :

	<u>Trimestre 1</u> <u>2014</u>	<u>Trimestre1</u> <u>2013</u>
Rémunération du gestionnaire	450 455	474 382
Rémunération du dépositaire	79 492	83 714
Commission de distribution	79 492	83 714
Total	<u>609 439</u>	<u>641 810</u>

Note 11 : Autres produits

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2014 à D : 1.802 , contre un solde nul pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 et représente des agios créditeurs reçus par la banque.

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2014, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	408 887 316
Nombre de titres	4 152 780
Nombre d'actionnaires	4 538

Souscriptions réalisées

Montant	39 852 188
Nombre de titres émis	404 751
Nombre d'actionnaires nouveaux	140

Rachats effectués

Montant	(39 361 262)
Nombre de titres rachetés	(399 765)
Nombre d'actionnaires sortants	(120)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	976 046
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 011 896)
Régularisation des sommes non distribuables	79

Capital au 31-03-2014

Montant	409 342 471
Nombre de titres	4 157 766
Nombre d'actionnaires	4 558